



NUMÉRO 141

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2011

Appel nominal.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire.

Questions orales.

Communication du Député-maire.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

1 - Versement d'une subvention exceptionnelle au profit des sinistrés du Japon. 6

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

2 - Fourniture et livraison de vêtements de travail et d'articles de sécurité – Autorisation donnée au maire de signer le marché correspondant. 7

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES

3 - Bâtiments communaux -Maintenance technique - Marché sur appel d'offres ouvert – Autorisation donnée au maire pour signer le marché à bons de commande correspondant. 8

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

4 -Modification des installations de SSI et de désenfumage – Marché à procédure adaptée – Autorisation donnée au maire de signer l'avenant correspondant - Autorisation donnée au maire pour solliciter des subventions. 8

COMMISSION DES FINANCES

5 - Vote du BP 2011 pour le Budget principal et les Budgets annexes – Approbation du tableau des effectifs – Attribution de subventions de fonctionnement – Remises gracieuses. 8

COMMISSION DES FINANCES

6 - Maintien des taux des impôts directs locaux pour l'année 2011. 15

COMMISSION DES FINANCES

7 - Recours à l'emprunt et aux instruments de couverture – Définition de la politique d'endettement et délégation au maire pour l'exercice 2011. 17

COMMISSION DES FINANCES

8 - Délégation au maire pour la réalisation des lignes de trésorerie - Abaissement de l'autorisation annuelle à 125 millions d'euros. 18

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

9 - ZAC Seguin-Rives de Seine – Réalisation de 38 logements locatifs sociaux par la SA d'HLM Immobilière 3F sur l'ilot A4 Ouest – Attribution d'une subvention pour surcharge foncière. 18

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

10 - Autorisation donnée au maire pour signer la convention avec l'école St-Joseph-du-Parchamp pour participer au financement du projet "Aux racines de notre école... en route vers l'avenir". 19

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

11 - Contrat olympique et paralympique – JO de Londres 2012 – Autorisation donnée au maire de signer le contrat correspondant. 20

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES

12 - ZAC Seguin Rives de Seine – Ile Seguin – Pont Seibert – Autorisation donnée au maire de signer avec la SAEM Val de Seine Aménagement l'avenant n°1 au contrat de prêt à usage du jardin de l'Ile – Autorisation donnée au maire de signer avec GPSO l'avenant n°1 à la convention portant sur les opérations d'intervention courante et les modalités d'entretien. 22

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

13 - Terrain Thiers/Vaillant - Désaffectation et déclassement – Division foncière - Autorisation donnée au maire pour signer les demandes administratives correspondantes. 24

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

14 - Patrimoine privé immobilier – Vente par adjudication devant la Chambre des Notaires de Paris d'un pavillon et d'un local commercial, libres d'occupation locative – Autorisation donnée au maire pour signer tous actes afférents. 26

15 - Equipements petite enfance « Le Manège enchanté » et son annexe « Le Carrousel des ours » situés 40, rue de Sèvres- Délégations de service public - Approbation du choix du délégataire - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention correspondante. 27

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES
16 - Personnel communal. Mesures diverses. 26

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES
17 - Gestion des marchés de plein vent - Principe du recours à une délégation de service public-Approbation. 27

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES
18 - Accueil de jour pour les sans-abris - Convention tripartite Ville, CCAS et l'association Le Rameau – Autorisation donnée au maire pour signer un avenant à la convention. 28

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES
19 - Gardiennage de sites et des manifestations municipales - Autorisation donnée au maire de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et de signer le marché correspondant. 31

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES
20 - ZAC Seguin Rives de Seine – Dénomination de la médiathèque. 32

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES
21 - Equipements culturels – Demandes de subventions - Autorisation donnée au maire pour solliciter des subventions et signer les conventions afférentes auprès de l'État, de la Région, du Département pour le fonctionnement des équipements culturels municipaux. 33

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES
22 - Activités et missions action sociale et santé - Autorisation donnée au maire pour solliciter des subventions. 34

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

23 - ZAC Seguin Rives de Seine – Quartier du Pont-de-Sèvres – Autorisation donnée au maire pour signer le protocole en vue de la rénovation des parkings et du transfert de la dalle de la tête du Pont de Sèvres entre la Ville de Boulogne-Billancourt, l'A.S.L. de la Tête du Pont de Sèvres et la SAEM Val de Seine Aménagement. 35

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

24 - Promotion de l'artisanat local – Convention de partenariat entre la Ville et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour la "Charte Qualité Confiance"- Autorisation. 36

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

16 JUIN 2011 À 19 HEURES.

L'an deux mille onze, le 30 mars à dix neuf heures dix, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de quarante cinq pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Député-Maire, individuellement et par écrit, le 24 mars 2011.

Le Député-Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

Étaient présents : 45

M. Pierre-Christophe Baguet, Député-Maire, Mme Belliard, M. Ricard, Mme Dubost, M. Baroli, Mmes Missoffe, Bruneau, MM Louap, Mouglin, Gardillou, Mmes Bouée, Godin, M. Coquebert de Neuville, Mmes Fathallah, Montiers, M. Fournier, Mme de Rose, M. Tellini, Maires-Adjoints, Mmes de Beauval, Rougnon, M. Morand, Mme Lorber, M. Papillon, Mmes Kamatari, de Villepin, M. Graffin, Melle Lavarde, Mme Vetillart, M. Barbot, Melle Sicard, MM Denizot, Labrunye, Mme Bondoux, Melle Cardetas, M. Cohen, Mme Pineau, M. Vincent, Mme Bauche, M. Askinazi, Mmes Laureau, Vouette, MM. Fusina, Tisseyre, Mmes Even, Shan.

Excusés représentés : 10

M. Solère qui a donné procuration à M. Coquebert de Neuville
M. Amar qui a donné procuration à M. Baguet (jusqu'à 21 h)
M. Sebbag qui a donné procuration à Mme Bouée (jusqu'à 21 h)
M. Gallant qui a donné procuration à M. Ricard
Mme Billard qui a donné procuration à Mme Kamatari
M. Bacchetta qui a donné procuration à Mme Godin
M. Benharoun qui a donné procuration à Melle Lavarde (jusqu'à 21 h)
Mme Ba qui a donné procuration à M. Denizot
Mme Klein qui a donné procuration à M. Barbot
M. Fourcade qui a donné procuration à M. Askinazi (jusqu'à 20 h)

Départ de Mme de Rose à 21 heures, avant le point n° 13.

Mademoiselle Céline Sicard a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. Baguet :

Mes chers collègues,

Nous avons largement le quorum. Nous allons pouvoir commencer notre séance. Je voulais simplement vous dire un mot sur le retard de certains de nos collègues qui prennent actuellement part à l'hommage rendu à Alfred Zemmour, qui était président de la Communauté juive de Boulogne-Billancourt de 1989 à 1999. Il était depuis Président d'honneur. Il nous a quittés dans la nuit du mercredi 23 au jeudi 24 mars. Tout le monde connaissait Monsieur Zemmour, qui était un

personnage particulièrement sympathique, avenant et extrêmement généreux. Il a passé toute sa vie dans l'engagement au service des autres et il était aussi un grand combattant. Il avait été cité à l'ordre du 23ème régiment d'infanterie coloniale en 1945. Il était aussi titulaire de la Croix de guerre. Il était Chevalier des Palmes académiques et Chevalier de l'Ordre national du mérite.

J'ai adressé, au nom de tout le Conseil municipal, nos plus sincères condoléances à Madame Rosette Zemmour. Plusieurs de nos collègues nous représentent donc en ce moment aux côtés de la famille Zemmour.

Je voudrais en outre vous signaler, dans un autre ordre d'idée, que de petits changements se sont opérés au sein du Conseil municipal, ce qui explique la nouvelle répartition de certaines places. Madame Shan m'a fait savoir qu'elle quittait le groupe @lternance pour devenir conseillère municipale indépendante. Egalement, Madame Klein m'a fait savoir qu'elle avait démissionné du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt pour rejoindre le groupe de la majorité municipale. Nous prenons acte de ces positions. En tout cas, en ce qui concerne la majorité municipale, nous nous félicitons d'être rejoints par Madame Klein, en espérant, après Monsieur Tellini, que cela se poursuive, dans l'intérêt général de la commune, bien évidemment, et des Boulonnais.

Je voulais également féliciter Monsieur Solère et Madame Klein pour leur élection aux élections cantonales. Le canton nord-ouest, l'un des trois cantons de Boulogne-Billancourt, était renouvelable les 20 et 27 mars derniers. Monsieur Solère et Madame Klein ont été élus au deuxième tour, face à Madame Chloé Jaillard, présente dans le public. Nous félicitons à la fois les vainqueurs et Madame Chloé Jaillard. Nous pouvons les applaudir, bien sûr.

Je voulais également vous signaler l'arrivée d'un nouveau Préfet dans les Hauts-de-Seine. Nous avons assisté lundi soir, avec Jean-Pierre Fourcade et un certain nombre d'élus du Conseil général présents, Marie-France de Rose et Marie-Laure Godin notamment, au pot de départ du Préfet Strzoda, qui n'est pas resté longtemps – 26 mois – mais a été un grand préfet. Il vient d'être promu Préfet de région en Corse. Ce n'est pas une situation facile. En tout cas, il était à l'écoute de tous les problèmes. Il avait beaucoup de recul et un sens pratique. Nous avons pu voir toute son efficacité notamment lors du désamorçage de la bombe du Pont-de-Sèvres il y a quelques semaines. Surtout, il était très présent aux côtés des élus et il a vraiment essayé de faire évoluer le département au maximum. Nous allons accueillir une vieille connaissance pour certains, en la personne de l'actuel Préfet du Haut-Rhin, Pierre-André Peyvel, qui fut Secrétaire général de la Préfecture des Hauts-de-Seine et Secrétaire général de la Préfecture de Région. Il a été nommé ce matin en Conseil des Ministres.

Nous accueillerons également notre nouveau Directeur général des services, Monsieur Olivier Grégoire, qui est actuel-

lement Directeur général des services du département des Hautes-Alpes et nous rejoindra dès ce lundi 4 avril. Bien évidemment, je vous remercie de l'excellent accueil que vous allez lui réserver.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Céline Sicard est désignée Secrétaire de séance.

Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal au maire.

Baguet

Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Il n'y en a pas.

Aucune remarque ou question sur ce point.

Approbation du PV de la séance du 10 février 2011.

En l'absence de questions et remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Questions orales.

M. Baguet

Sur les questions orales, deux choses. Compte tenu de la nouvelle configuration et la nouvelle situation de Madame Shan, qui nous pose une question ce soir, la loi autorise bien chaque conseiller municipal à poser une question. Toutefois, dans le cadre de notre règlement intérieur, article 6 – d'ailleurs il est possible pour les villes de 3 500 habitants et plus de s'organiser justement pour ces séances de questions orales –, il n'est fait état que de questions posées dans le cadre de groupes. Nous allons procéder à une modification du règlement intérieur pour autoriser, bien sûr, Madame Shan à poser des questions, une question par Conseil municipal maximum. Comme cela n'est pas précisé dans le règlement intérieur et que c'est le document de référence pour le Préfet des Hauts-de-Seine, nous modifierons ce règlement.

Deuxièmement, Madame Pineau a déposé une question orale mardi matin. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt avait déjà la dernière fois un peu dépassé les délais et nous avons accepté la question. Cette fois-ci, la question a été posée un petit peu en retard, mais la question de Madame Pineau étant intéressante – elle parlait de ventes aux enchères d'œuvres d'artistes des années 30 et de Ruhlmann notamment. J'ai fait préparer une réponse écrite, Madame Pineau, par les services, que je vous communiquerai bien évidemment, mais, pour résumer, nous n'avons pas pu participer aux enchères qui se sont envolées très vite. Effectivement, nous avons suivi ces ventes, pour essayer d'enrichir les collections de nos musées, politique déjà fructueuse grâce aux dons récemment consentis, notamment par la société L'Oréal, le fameux meuble Ruhlmann.

La première question orale est posée par Madame Even, au sujet du collège du Vieux-Pont-de-Sèvres.

Question orale posée par Madame Martine Even.

Monsieur le Maire,

Le collège du Vieux-Pont a quitté les locaux situés rue du Vieux-Pont-de-Sèvres en octobre 2010, pour intégrer ceux du collège Jacqueline Auriol, situés sur le terrain Thiers-Vaillant. Merci de bien vouloir nous apporter des précisions quant au devenir des anciens locaux.

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Guy René Baroli à la question orale posée par Madame Martine Even.

Ma chère collègue,

A la suite de la décision de la Ville, de mettre un terrain à disposition du Conseil Général pour construire un collège – aujourd'hui le collège Jacqueline-Auriol – en remplacement du collège du Vieux-Pont, nous avons retrouvé en pleine propriété le foncier de ce dernier.

Afin d'organiser de manière cohérente la mutation de cette parcelle, ainsi que d'autres dont la Ville est propriétaire, et, plus globalement, afin d'encadrer le développement du quartier, ses équipements et ses espaces publics, un périmètre d'étude a été approuvé en Conseil Municipal le 12 novembre 2009 pour envisager le devenir de ce quartier charnière entre le centre ville et les terrains Renault. L'étude, commencée à l'été 2010, est toujours en cours.

Toutefois, en 1995, la ville a dû choisir entre la rénovation de l'école Thiers et celle de l'école Billancourt. La réhabilitation de l'école Billancourt, maintenant urgente, nécessite d'importants travaux, pour répondre aux besoins en surface, les adapter au fonctionnement de l'école et aux nouvelles réglementations, notamment en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de performances énergétiques.

Compte-tenu des risques pour les enfants et le personnel des coûts et des nuisances engendrés par des travaux en site occupé, et suite à l'évolution plus stricte des réglementations, nous étudions, en concertation avec les parents d'élèves l'accueil temporairement dans l'ancien collège situé au n°147, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres, des effectifs du groupe pendant les travaux.

Le programme d'aménagement du collège devra couvrir ainsi les besoins des élèves en élémentaire et en maternelle, et comprendra notamment les aménagements nécessaires pour les cantines. Les travaux dans le collège seraient engagés de manière à pouvoir accueillir les élèves pendant 2 années, de 2013 à 2015.

M. Baguet :

Merci, Monsieur Baroli. Question de Madame Shan. Oui, Monsieur Fusina. Vous voulez intervenir tout de suite ? Allez-y.

M. Fusina :

Je pense que la question orale de Madame Shan n'est pas recevable, compte tenu du règlement intérieur actuel. Je pense que, dans un premier temps, il faut se remettre au travail et toiletter notre règlement intérieur. En tout état de cause, nous considérons que cette question, aujourd'hui, juridiquement, n'est pas recevable.

M. Baguet

Monsieur Fusina, le texte dit clairement que chaque conseiller municipal peut effectivement poser une question. C'est l'article L21.21-19, qui précise : « Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du Conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune – c'est le cas. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions. A défaut de règlement intérieur, celles-ci sont fixées par une délibération du Conseil municipal. » Notre article 6 du règlement intérieur précise que « chaque conseiller municipal – donc il reprend l'article L21.21-19 du code général des collectivités territoriales – peut poser une question orale ayant trait aux affaires de la commune, dans la limite de trois questions par groupe ». Monsieur Fusina, il faut respecter le texte. Le texte précise que chaque conseiller peut le faire. J'ai contacté les services de la Préfecture qui m'ont confirmé que Madame Shan pouvait poser sa question ce soir, mais qu'il fallait effectivement modifier notre règlement intérieur la prochaine fois. Donc nous pouvons effectivement le faire, mais nous n'allons pas débattre. Je suis pour l'application des textes, donc Madame Shan va poser sa question et nous allons lui répondre. Oui, Madame Laureau. Allez-y,

Mme Laureau

Nous souhaitons simplement dire que le groupe Unis pour Boulogne accepte la question de Madame Shan.

M. Baguet

C'est intéressant, parce que la question est exactement le débat qui est engagé par le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt. Nous allons y répondre très précisément. Vous allez voir la question et vous allez voir la réponse. Votre intervention tombe à pic, Madame Laureau. Madame Shan, vous posez votre question.

Question orale posée par Madame Judith Shan.

Monsieur le Maire,

Actuellement, la Ville est soumise à plusieurs révisions simplifiées du PLU concomitantes (4 concernant un secteur

défini et une multitude de petites révisions pouvant être considérées comme à la parcelle).

La municipalité a-t-elle pour ambition d'offrir un jour un projet d'urbanisme répondant à une projection à long terme pour ses habitants ?

Ces révisions simplifiées s'intègrent-elles dans un projet d'ensemble et quel est-il ? A quelle date nous sera-t-il présenté ?

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Gauthier Mougin à la question orale posée par Madame Judith Shan.

Ma chère collègue,

Vous avez raison, la Municipalité a une vision globale pour Boulogne-Billancourt, qui a pour ambition de répondre aux besoins en terme d'équipements publics sans cesse en évolution et de réguler la densité de son tissu urbain.

Dans ce but, la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Boulogne-Billancourt entré en vigueur le 8 avril 2004 est en cours depuis Juillet 2009. Je rappelle que cette révision fait elle-même suite à la révision de l'ancien PLU qui avait duré 5 ans. La plupart des règles actuelles sont issues du POS de 2001. En 2009, on constatait après 8 ans d'utilisation du document, qu'il représentait au total près de 3 500 autorisations d'urbanisme. Nous disposons du recul nécessaire pour identifier des difficultés comme par exemple, certains emplacements réservés pour équipements aujourd'hui caducs car ne correspondant plus à des besoins réels ou les effets pervers de densification résultant de ces anciennes règles comme à l'angle rue du Château, rue Fessart.

Le PLU est par nature un document évolutif. Il ne fait pas l'objet d'une multitude de modifications comme vous l'affirmez, mais de 4 révisions simplifiées en cours, toutes d'intérêt général.

- révision simplifiée pour les terrains CAT – ADOMA, lancée le 25 mars 2010 pour la création d'un espace vert,
- révision simplifiée pour l'île Seguin, lancée le 8 juillet 2010, pour les grands projets de l'île Seguin,
- révision simplifiée pour la réorganisation des espaces publics et sportifs du secteur Piscine-patinoire / parc des Glacières, lancée le 7 octobre 2010, et la construction d'équipements sportifs.
- révision simplifiée pour la parcelle située à l'angle de l'av. du général Leclerc et de la rue des 4 cheminées, lancée le 10 février 2011, pour la sécurisation de la place.

Le terme "simplifié" ne signifie absolument pas que cette révision correspond à des projets simples. Il répond en fait à une procédure administrative ayant pour objectif de permettre la réalisation d'une construction ou d'une opération, à caractère public ou privé, présentant un intérêt général notamment pour la commune (article L123-13 du Code de

l'Urbanisme). A la différence de la révision normale du PLU, elle ne s'applique pas à l'ensemble du territoire communal

Pour mémoire, entre le 8 avril 2004, date de l'approbation du PLU actuellement en vigueur, et mars 2008, ont été menées 2 modifications du PLU et 1 révision simplifiée, pour la mise en valeur de la place Bir Hakeim et de ses abords, approuvée le 7 juillet 2007.

Depuis 3 ans, 1 révision simplifiée (pour la rénovation des tours de bureaux du Pont de Sèvres et du réaménagement des espaces piétons attenant, approuvée le 9 juillet 2009), 1 modification du PLU et 3 modifications simplifiées – procédure récemment introduite au Code de l'Urbanisme par la loi du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissements – ont abouties.

Cette procédure doit donc permettre la mise en œuvre de projets d'intérêt général qui ne peut être assurée dans le cadre du PLU en vigueur. Elle répond donc à une logique de projet concret, sur une portion réduite de la ville, dont la taille, très variable, dépend de l'opération considérée. Plusieurs révisions simplifiées peuvent ainsi être menées de front, comme le prévoit d'ailleurs le Code de l'Urbanisme.

Ces révisions relèvent d'une ville dynamique et participent à la rapidité d'action nécessaire à la Ville sans la pénaliser, bien au contraire. Aucune ville européenne n'attendrait l'aboutissement d'une procédure de révision du PLU, d'une durée de 4 ans si elle est menée avec sérénité, pour réaliser ses opérations.

Les étapes envisagées pour la procédure de révision générale du PLU sont les suivantes :

Mai 2011: Présentation du diagnostic territorial et des enjeux du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Pour ce qui concerne le Conseil municipal :

Octobre 2011: Débat sur les orientations du PADD en Conseil Municipal

Juillet 2012: Délibération sur l'arrêt du projet de PLU

Fin 2012-début 2013: Délibération pour l'approbation du PLU

Ces étapes seront nourries de débats, intermédiaires, mais importants, avec la population, soit par des échanges notamment au sein des conseils de quartiers, soit avec les associations qui en émettront le vœu. Bien sûr, des expositions et réunions publiques seront à même de faire partager ces visions entre tous les acteurs de la ville pour qu'émerge un projet d'ensemble défini par les habitants de la ville de Boulogne-Billancourt.

Comme vous le voyez, l'urbanisme est bien structuré et

surtout bien piloté pour l'intérêt général de nos concitoyens.

M. Baguet

Merci. Effectivement, je ne veux pas polémiquer, mais, en politique, il faut quand même avoir de la cohérence, quand vous votez des délibérations. En tout cas, quand vous ne vous opposez pas à des délibérations, il faut après les assumer. Je dis cela aussi bien pour vous, Madame Shan, que pour Madame Laureau et le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt. Il ne faut pas trop polémiquer. Quand vous parlez de la construction d'immeubles au milieu de la villa des Fayères, c'est un pavillon. Cela reste un pavillon familial.

Visiblement, c'est le nouvel angle d'attaque. C'est la nouvelle mode. Je vois que, Madame Shan, vous rejoignez, sur ce sujet, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, qui nous a cherché quelques poux dans la tête sur notre capacité à gérer la ville depuis trois ans. Maintenant, visiblement, il change un peu de sujet. Au bout de trois ans et de sept contrôles financiers et des satisfecit permanents, y compris dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, nous sommes crédités comme des gens compétents pour gérer la ville. Maintenant, nous serions incompétents pour gérer l'urbanisme. C'est tout ce que je fais remarquer au passage, mais quand cela sert l'intérêt général, quand nous parlons de sécurisation de Marcel-Sembat, d'équipements sportifs, il faut quand même assumer ses votes au Conseil municipal, mais je ne veux pas en dire plus.

Nous allons – j'espère – aborder et commencer notre ordre du jour par un sujet plus consensuel. Madame Kamatari va nous présenter une délibération au profit des sinistrés du Japon. Je rappelle que nous avons des liens culturels – j'allais dire « historiques » – et des liens économiques et éducatifs nombreux. Madame Kamatari, je vous donne la parole.

1. Versement d'une subvention exceptionnelle au profit des sinistrés du Japon.

Madame Esther Kamatari, conseillère municipale déléguée, rapporteur.

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Le 11 mars 2011, le Japon était touché par le séisme le plus important de son histoire suivi d'un puissant tsunami qui a dévasté les régions du nord-est. Les Japonais luttent encore pour éviter un accident nucléaire. A ce jour, le nombre de victimes est estimé à 11 232 morts et à 16 361 disparus. Les dégâts matériels considérables privent encore les populations de ces régions des ressources vitales, eau, nourritures, électricité...

La ville de Boulogne-Billancourt entretient des liens culturels étroits avec le Japon, comme vient de le dire le Maire. Elle accueille sur son territoire le musée Albert Kahn et ses collec-

tions sur la culture japonaise, ainsi que les entreprises Nissan, Shiseido et Hitachi. Par ailleurs, deux écoles boulonnaises encadrent les enfants japonais, l'école Saint-Joseph du Parchamp et l'école maternelle gérée par l'association Eveil Japon.

Dans ce contexte, la ville de Boulogne-Billancourt s'associe à la communauté internationale afin de venir en aide aux populations sinistrées du Japon. Il vous est proposé, mes chers collègues, d'allouer une subvention exceptionnelle de 0,20 euro par habitant (pour mémoire, nous sommes 113 236 boulonnais), soit 22 647,20 euros à la Croix Rouge française. Je vous en remercie.

Mme Sicard, rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable à l'unanimité.

M. Baguet

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur cette délibération ? Madame Bauche.

Mme Bauche

Je remercie le Conseil de venir au secours des Japonais. Notre contribution est assez modeste, 20 centimes par habitant. Si l'on pouvait faire mieux, je pense qu'on le ferait. J'ai un peu le regret qu'on ait oublié d'autres damnés de la terre. Au mois d'août dernier, des pluies diluviennes ont fait, au Pakistan, plus de 3 millions de victimes, avec des milliers de morts et nous n'avons pas pensé à eux. J'aime beaucoup l'idée que Boulogne-Billancourt soit solidaire des gens qui sont en train d'affronter des catastrophes de ce genre. Pour le Japon, cela me paraît évident, pas seulement parce que nous avons le jardin Albert Kahn. C'est une cause à laquelle nous devons nous intéresser, mais je voudrais qu'on ne fasse pas le tri dans les damnés de la terre.

M. Fusina

Monsieur le Maire, le groupe @lternance se félicite de cette décision de soutien au peuple japonais, qui, bien évidemment, a beaucoup ému les Français. C'était effectivement une action nécessaire et nous nous en félicitons.

M. Baguet

Merci, d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Madame Bauche, c'est vrai que nous pourrions intervenir sur d'autres catastrophes mondiales. Il se trouve que, la dernière

fois que nous sommes intervenus, c'est pour Haïti. Rappelez-vous. Nous avons beaucoup d'agents municipaux qui sont d'origine haïtienne et leurs familles malheureusement ont été frappées par le double séisme en Haïti. Récemment, d'ailleurs, le Rotary de Boulogne-Billancourt a remis un chèque, ici même, dans les Salons d'honneur, à l'association Enfance Haïti. Effectivement, nous sommes intervenus pour nos amis haïtiens et nous intervenons pour le Japon, parce que, comme l'a dit Esther Kamatari, nous avons des liens un peu particuliers.

J'ai d'ailleurs appris depuis que toutes les sections des arts martiaux de l'ACBB, notamment l'ACBB judo, kendo, aikido et naginata, organisent une quête amicale. Les champions de judo de l'ACBB, qui se sont beaucoup entraînés au Japon, notamment les membres de l'équipe de France, licenciés à l'ACBB, Thierry Fabre, qui était médaillé aux derniers championnats du monde de judo à Tokyo, et Gilles Bonhomme, qui était médaillé européen à Tbilissi, ont chacun mis aux enchères un de leurs kimonos dédié. 100 % des sommes collectées seront reversées aux victimes. Il y a un mouvement, une vraie sympathie, qui s'est dégagée sur la ville et il me paraissait tout à fait normal que notre Conseil municipal s'y associe. Madame Bauche, il n'y a pas d'exclusivité. Simplement, il faut quand même avoir un minimum de relations avec les pays concernés. C'est le cas, encore une fois, comme l'a rappelé Esther Kamatari tout à l'heure.

Quant aux 20 centimes d'euro, effectivement, ce n'est peut-être pas beaucoup, mais c'est quand même une somme significative pour la Ville. S'additionnant à d'autres engagements de collectivités publiques, la Croix Rouge disposera d'une somme conséquente pour être efficace sur place et nous lui faisons entièrement confiance. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité.

2. Fourniture et livraison de vêtements de travail et d'articles de sécurité – autorisation donnée au maire de signer le marché correspondant.

Madame Béatrice Belliard, maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Cette délibération a pour objet d'autoriser le Maire à signer un marché concernant la fourniture et la livraison de vêtements de travail et d'articles de sécurité pour le personnel municipal. C'est un marché en huit lots différents, en fonction des activités des agents de la Ville. L'essentiel concerne la Direction de l'éducation, la Direction de la sécurité, avec la Police municipale, bien sûr, ou encore les vêtements des gardiens des installations sportives. Je vous remercie.

Mme Sicard, rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? Non, cela ne pose pas de problème. Je mets aux voix.

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité.

3. Bâtiments communaux – maintenance technique – marché sur appel d'offres ouvert – autorisation donnée au maire pour signer le marché à bons de commande correspondant

Monsieur Henri Ricard, maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

La Ville a recours à un marché global qui permet notamment d'avoir un interlocuteur unique et dédié chargé intégralement de la maintenance et de l'entretien technique des principaux équipements de l'espace culturel Landowski. Ce marché arrive à échéance au mois d'octobre 2011 et doit donc être renouvelé.

Le nouveau marché, qui prévoit par ailleurs l'extension de certaines prestations à divers bâtiments communaux tels que le Carré Bellefeuille ou le Musée Belmondo, sera conclu pour une durée d'un an éventuellement reconductible expressément par périodes identiques sans que sa durée totale n'exède quatre ans.

Compte tenu des montants minimum et maximum de commandes fixés respectivement à 200 000 euros et 500 000 euros hors taxe par an, ce marché nécessite le lancement d'un appel d'offres ouvert.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser le maire à signer le marché à bons de commande relatif à la maintenance technique de divers bâtiments communaux.

Mme Rougnon, rapporteur de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable à l'unanimité.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en pas. Je mets aux voix.

La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité.

4. Modification des installations de SSI et de désenfumage – marché à procédure adaptée – autorisation donnée au maire de signer l'avenant correspondant – autorisation donnée au maire pour solliciter des subventions.

Monsieur Henri Ricard, maire-adjoint, rapporteur.

La présente délibération présente 2 points :

1- Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu le 27 octobre 2009 avec la société SNC Lavalin, pour le suivi des travaux à réaliser sur les systèmes de sécurité incendie et de désenfumage de l'Espace Landowski. L'étude menée par ce bureau d'études recommandait entre autres le remplacement complet de la centrale incendie.

Cette option ayant été retenue, il en résulte un allongement du délai d'exécution du marché de maître d'œuvre et une augmentation du montant du marché conclu avec la société SNC Lavalin. Il passe de 32 500 euros TTC à 47 300 euros TTC.

Il vous est donc proposé d'autoriser le maire à signer un avenant qui augmente la durée totale du marché de 10 semaines et le montant initial du marché.

2- Par ailleurs, l'espace culturel Landowski fait l'objet en 2011 d'importants travaux de sécurité d'un montant prévisionnel global de 750 000 euros TTC. Il est notamment prévu de procéder au réaménagement du système de désenfumage et à une réfection complète du système de sécurité et d'incendie.

Il vous est donc proposé d'autoriser le maire à solliciter des subventions auprès du Conseil général et de tout organisme susceptible d'en attribuer. Je vous remercie.

Mme Sicard, rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance s'est demandé si ce souci à l'espace Landowski n'avait été découvert que maintenant et, si un incendie avait lieu, des défaillances du système auraient-elles lieu ? Il a été répondu que cette délibération intervenait après l'aboutissement de cet audit, dans la mesure où, à ce jour, les normes de sécurité s'alourdissent de plus en plus. Le groupe @lternance n'a

pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Je vous rappelle que, sur table, vous avez des modifications des délibérations, notamment la 4, la 10, la 16, la 17 et la 23. Nous avons donc une petite modification, parce qu'en fait, c'est un avenant sur MAPA et ce n'est pas un avenant sur appel d'offres. Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de questions. Je mets aux voix.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.

5. Vote du BP 2011 pour le budget principal et les budgets annexes – approbation du tableau des effectifs – attribution de subventions de fonctionnement – remises gracieuses.

Madame Geneviève Dubost, maire-Adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Quatre articles pour cette délibération. L'article 1 concernera le budget, l'article 2, le tableau des effectifs, l'article 3, l'attribution de subventions de fonctionnement et l'article 4, l'approbation de remises gracieuses.

J'insisterai plutôt sur l'article 1. Le budget 2011 a été établi dans un périmètre absolument identique à celui de l'année 2010. Par ailleurs, il continue de respecter deux principes fondamentaux de transparence et de prudence, transparence, parce que, comme en 2010, les recettes et les charges relatives au budget primitif 2011 sont présentées dès à présent avec le compte administratif 2010 et prudence, parce que le BP est élaboré en reprenant les mêmes méthodes comptables et règles de suivi à l'occasion du budget 2010. Ces hypothèses ont été rapprochées des diverses informations disponibles et relatives aux mois de janvier et février 2011, plus particulièrement en ce qui concerne l'encaissement des droits de mutation, les notifications des bases, les frais de personnel et les frais financiers.

Quatre points caractérisent fondamentalement ce budget :

- la stabilité fiscale, ainsi que nous l'avons adoptée lors du DOB ;
- la poursuite de la maîtrise des charges. Si elles augmentent de 0,6 % par rapport au BP 2010, cela résulte essentiellement de l'ouverture de nouveaux équipements, en raison de hausses contractuelles ;
- la confirmation de l'amélioration de l'autofinancement ;
- la baisse de l'endettement. Alors que l'encours de dette

consolidée a diminué de 13,3 millions d'euros sur l'exercice 2010, les données BP 2011 anticipent un nouveau recul de 6,7 millions d'euros de cet endettement.

En résumé, alors même que Boulogne-Billancourt a fait le choix de la stabilité fiscale et constate par ailleurs l'atonie des dotations, voire le recul de certaines autres recettes courantes, telles que le EDBPTP, elle peut espérer une solvabilité renforcée au BP 2011. L'ouverture de nouveaux équipements et l'offre accrue en termes de services rendus à la population ne doivent toutefois pas ralentir la poursuite du mouvement de désendettement de la Ville, en recul de 6,7 millions d'euros, comme je viens de le dire. Cette reconstitution des marges de manœuvre financières permettra à la Ville d'assurer l'ensemble de son programme d'investissement et de poursuivre l'ensemble de ses aménagements.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

La Commission des finances a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote. Le groupe @lternance a souligné le faible montant des investissements inscrit au budget. Il a souhaité connaître les nouveaux projets mis en œuvre à partir de 2011 et, plus particulièrement, dans le domaine sportif. Il a été rappelé que les crédits de paiement, à hauteur de 18,1 millions d'euros inscrits au budget, sont équivalents à la capacité d'autofinancement de la Ville. Limiter les investissements à la capacité d'autofinancement relève d'une bonne gestion.

Par ailleurs, avant de lancer des investissements, il est nécessaire d'avoir un temps d'étude et de concertation. Par exemple, dans le domaine sportif, la municipalité a fait un diagnostic des besoins en termes de grandes infrastructures. A partir de là, elle a élaboré une sorte de schéma directeur qui comprend notamment le déplacement des tennis, de manière à libérer de l'emprise foncière sur le pôle Le Gallo et la reconstruction du stade Le Gallo, avec intégration d'une salle d'armes et d'une piscine.

Après étude, il s'est révélé que le déménagement des tennis dans le parc de Billancourt n'était pas réalisable. Une nouvelle réflexion est engagée avec une installation sur le parc des Glacières, ce qui permettrait de créer un véritable pôle sportif. Actuellement, nous sommes dans la phase de concertation. La municipalité ne souhaite pas passer en force. Les installations sportives sont par ailleurs construites pour le long terme. On ne doit donc pas décider de ces investissements à la légère. Pour ce qui concerne la mise en place des pistes cyclables, ce domaine est du ressort de GPSO.

Le groupe @lternance a par ailleurs souhaité connaître le nombre de logements sociaux livrés en 2010. En mars 2011, globalement, environ 33 000 mètres carrés Shon de logements sociaux ont été livrés sur la ZAC, soit 531 unités, réparties en 375 logements sociaux et 156 chambres dans la résidence étudiante B1.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souhaité avoir

communication du budget de la SEM. La contribution de la Ville au budget de la SEM reste au même niveau que sous l'ancienne municipalité, soit 12 millions d'euros, à la différence que l'effort est désormais porté à 50 % par GPSO. Le budget de la SEM a été porté à la connaissance du Conseil municipal en décembre 2010, lors de la présentation du CRAC. Les fruits d'investissements importants entre la SEM et la Ville figurant dans le budget s'expliquent par les importantes livraisons des équipements qui auront lieu en 2011.

M. Baguet

Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Monsieur Vincent, Madame Even et Madame Shan. Allez-y, Madame Even. Monsieur Vincent, vous êtes d'accord ?

Mme Even

Alors que vous nous présentez fréquemment Boulogne-Billancourt comme une ville qui se veut dynamique, comment pouvez-vous nous expliquer les baisses conséquentes de la partie du budget que vous souhaitez consacrer à la culture, à l'enseignement, à la famille et le faible investissement que vous réservez pour le logement, alors que nous venons tout juste d'atteindre les 13 % de logements sociaux que nous impose la loi SRU ? Merci.

M. Baguet

Merci, Monsieur Vincent.

M. Vincent

Mes chers collègues, concernant le budget primitif, je souhaite tout d'abord souligner la très bonne qualité du rapport de présentation et des documents d'accompagnement. Je remercie la Direction des affaires financières pour cet effort de synthèse bienvenu.

Sur le fond, je ferai trois observations :

- Tout d'abord, vous avez inscrit une hausse des recettes de la taxe d'habitation et de la taxe foncière de 3,5 %, hausse qui provient de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 2%, ce qui représente une augmentation de la charge fiscale pour les habitants, et de l'augmentation physique des bases, due au peuplement progressif de la ZAC Seguin-Rives de Seine. Nous constatons donc avec satisfaction que vous ne prévoyez pas de hausse des taux des impôts ménages.

- Deuxième observation : vous utilisez une part de l'autofinancement pour réduire la dette, dont le montant consolidé devrait passer en fin d'année à moins de 200 millions d'euros, retrouvant le niveau auquel l'avait laissée la précédente municipalité en 2007. La ville, entretemps, a vu sa population augmenter, ce qui a logiquement fait baisser le niveau de la dette par habitant : sur ce point également, nous ne pouvons que marquer notre approbation.

- Ce projet de budget a cependant une autre caractéristique : la chute sans précédent du niveau d'investissement du budget principal, à 18 millions d'euros. Je rappelle que les crédits de paiement s'élevaient à environ 33 millions d'euros par an dans les dernières années du mandat précédent, pour s'élever à 37 millions en 2008, à 33 en 2009 – il fallait bien terminer les opérations engagées – pour redescendre à 24 millions en 2010, et maintenant à 18 millions. Ce montant réduit traduit en fait le quasi-arrêt des opérations de développement et de modernisation des équipements de la ville : le rapport précise en effet avec honnêteté que le projet « Tennis des Glacières », pour lequel vous avez inscrit une AP de 22,4 millions d'euros, est en fait le seul projet d'équipement nouveau dans la ville. Les CP de 2010 vont être affectés soit à des opérations de maintenance indispensable, soit à solder l'opération « Musée Belmondo », soit à payer de nouvelles études, comme celles sur la rénovation du stade Le Gallo : aucune opération majeure n'est donc prévue.

Mme Dubost, vous avez souligné en commission que l'autofinancement est égal aux crédits de paiement : autrement dit, on investit à hauteur de l'excédent de fonctionnement que l'on génère. Cette approche serait justifiée si l'on était en situation de crise aiguë, si les banques nous pressaient de rembourser une dette devenue insupportable. Or ce n'est pas le cas du tout : la ville s'est encore vu renouveler récemment par Standard and Poors la bonne notation dont elle bénéficie depuis 1997. Vous choisissez donc sciemment d'accélérer le remboursement de la dette au détriment d'opérations de développement des infrastructures municipales.

Il s'agit donc, à nos yeux, d'un budget d'expédition des affaires courantes, sans projets, sans ambition pour notre ville. C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra sur le vote du budget principal et des budgets annexes. En revanche, nous voterons les points 2, 3 et 4 de la délibération ».

M. Baguet

Merci, Monsieur Vincent. Madame Shan.

Mme Shan

J'ai plusieurs petites questions. D'abord, merci d'avoir photocopié un document, mais il est totalement illisible. Page 3/5 dans le rapport, même s'il figure à nouveau dans un autre rapport, il est aussi illisible et est-ce qu'on pourrait avoir l'an prochain quelque chose d'un peu plus gros et aussi, pour ce document, des camemberts, parce que, finalement, les strates empilées ne sont pas du tout proportionnelles aux chiffres indiqués. C'est assez trompeur si l'on regarde comme ça.

Maintenant, j'ai plusieurs questions. Est-ce qu'il est possible d'évaluer le pourcentage dans la baisse de l'endettement qui est lié strictement à la baisse des taux ? Ensuite, sur le logement...

M. Baguet

Excusez-moi, Madame Shan, je n'ai pas entendu. Excusez-moi, j'étais perturbé. Que venez-vous de dire à l'instant ?

Mme Shan

Est-ce qu'on peut évaluer en pourcentage, dans la baisse de l'endettement, ce qui correspond à la baisse des taux ?

M. Baguet

Des taux d'emprunt ?

Mme Shan

Oui.

M. Baguet

Nous allons vous donner la réponse.

Mme Shan

Sur le logement, je voulais savoir à quoi correspondait la baisse en fonctionnement sur le chapitre 927-2. Sur le social, à quoi correspondent les baisses en fonctionnement sur les chapitres 925-10 et surtout 925-23, qui concernent les personnes en difficulté ? Il y a à peu près une réduction de moitié (environ 190 000 euros) ? Enfin, sur l'agence de la Vallée de la Culture, est-ce qu'il existe un rapport d'activité qui pourrait nous être communiqué, pour qu'on ait une idée de la manière dont est utilisée la subvention que nous donnons chaque année ?

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de parole ? Oui, Monsieur Fusina.

M. Fusina

Monsieur le Maire, je me joindrai aux félicitations de Monsieur Vincent, concernant le travail des services pour la qualité de ce document qui est un très bon document et qui nous permet d'avoir une approche complète et dynamique de la situation budgétaire et financière de la Ville, notamment sur l'aspect financier.

Concernant ce budget, je ferai trois observations. Cela a été rappelé par mon collègue Vincent – et je l'avais indiqué en commission, mon cher collègue, vous vous en souvenez – il y a effectivement, et c'est indiscutable, un effondrement de l'investissement. 18,5 millions d'euros, on est vraiment à des niveaux jamais atteints. Là, il faudra m'indiquer Madame Dubost si vous avez prévu pour l'année 2011 11 millions de crédits de paiement. Ce sont bien 11 millions de crédits de paiement qui sont indiqués dans le tableau qui est écrit dans le document et qui sont prévus pour le budget principal. Nous parlons du budget principal pour l'instant. Enfin, nous aurons le temps d'en reparler.

Restons concentrés sur le budget de 2011.

18,5 millions d'euros d'investissement, c'est notoirement insuffisant – encore une fois – pour la ville habitée, parce que si c'est vrai qu'on a l'approche consolidée en intégrant le budget annexe terrains Renault et l'investissement aussi de GPSO, qui est un acteur important en la matière, il n'en demeure pas moins que l'effort concernant la ville habitée dans le cadre des compétences de la Ville n'est pas suffisant.

Je prendrai simplement comme référence le document concernant le budget principal. Il établit une comparaison avec les moyennes nationales de la strate : dépenses d'équipement/population : 157 euros pour Boulogne, moyenne nationale de la strate : 312 euros. On est vraiment à 50 % de la moyenne, Madame Dubost. Dépenses d'équipement brutes/recettes réelles de fonctionnement : 10,4 % pour Boulogne et 23,2 % pour la moyenne nationale de la strate.

Indiscutablement, l'effort d'investissement est insuffisant. J'espère qu'il n'y a pas là une seule obsession qui consisterait à vouloir à tout prix et par tous les moyens réduire la dette. Est-ce que c'est cela l'objectif ? Est-ce, par tous les moyens, vous voulez réduire la dette ? La dette est importante, c'est vrai, mais on peut encore continuer d'investir dans cette ville. Les marges que vous avez reconstituées – c'est vrai que l'auto-financement est intéressant et qu'on arrive aujourd'hui à une diminution significative de la dette – se font au prix d'un effondrement de l'investissement.

Il y a, page 38, un tableau qui est très intéressant en matière de crédits de paiement. On tournait vraiment autour de 30-40 millions d'euros. Il y a eu quelques ressacs, mais on n'a jamais atteint des niveaux aussi bas. Je dois dire que c'est relativement inquiétant. Cela signifie que toute une série de travaux importants d'entretien du patrimoine ne sont pas effectués ou sont différés. Notre groupe ne peut pas l'accepter.

Deuxième observation concernant les projets : on en avait parlé en commission, Madame Dubost. Il n'y a pas de projets pour ce budget. Monsieur le Maire, je dois dire que je suis un peu déçu par la copie que vous nous remettez. On attendait un peu de souffle pour relancer cette deuxième partie de mandat. C'est important. J'en avais parlé lors de l'examen du compte administratif. Là, on ne trouve que des queues de programme. C'est indiqué dans votre document. Je cite : « Les crédits de paiement prévus pour 2011 sont notamment destinés au paiement du solde des opérations ». Vous citez le stade Le Gallo, les terrains de tennis. J'y reviendrai dans ma troisième observation. Vraiment, c'est un budget qui manque de souffle. On ne sait pas très bien quels sont les projets importants sur lesquels vous souhaitez mobiliser le Conseil municipal.

Troisième observation concernant le sport : là, je suis désolé, mais il y a eu un rapport qui est tout à fait fidèle et qui a été fait par Madame Lavarde. Le compte n'y est pas, Monsieur le Maire, en matière de sport. On en est loin. On est toujours en train de lancer des études concernant le stade Le

Gallo. Cela fait un certain nombre d'années que je suis élu et je me souviens d'une grande réunion qui avait été faite en 1998 sur le stade Le Gallo. C'est pareil. A l'époque, on disait : « Vous allez voir. Nous allons lancer un grand projet. » Pour l'instant, cela n'a toujours pas avancé.

Maintenant, il y a le problème des tennis des Glacières. C'est vrai qu'il faut être cohérent, parce que les deux opérations sont liées, mais que ne l'a-t-on pas fait plus tôt ? Effectivement, il fallait avoir une approche globale dès 2008 pour caler l'ensemble de ces opérations et enfin avancer en matière de réaménagement de ce stade, qui en a cruellement besoin.

Voilà donc les informations que je voulais faire. L'analyse principale, c'est qu'à notre sens, le groupe @lternance estime que le désendettement se fait au détriment de l'investissement. Cela, nous ne l'acceptons pas. L'explication de vote, quelle est-elle ? Nous ne voterons pas le budget principal, l'article 1. Article 2, les autorisations de programme, nous voterons pour l'article et pour les autorisations de programme, parce qu'elles vont dans un sens qui nous paraît plus favorable. Mais ce ne sont que des autorisations de programme. Les subventions, article 4, nous les voterons. Les remises gracieuses, article 5, également, et article 3, le tableau des effectifs, nous voterons également cet article.

Pour nous résumer, concernant les budgets, contre le budget principal et abstention sur les budgets annexes.

M. Baguet :

Merci. D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Madame Dubost, vous répondez.

Mme Dubost :

Merci, Monsieur le Maire. C'est un peu difficile. D'abord, je vous remercie de remercier la Direction des Affaires financières pour la qualité du document. Il y a beaucoup de travail. On ne fait peut-être pas d'investissements, mais je vous assure qu'en tout cas, au niveau des comptes et des rapports, nous produisons. Cette petite boutade faite, je voulais juste vous dire qu'il y a des moments où il faut sortir de Boulogne. Il faut un peu élever le débat et dire : « où en est-on de l'état des finances nationales ou l'état des finances internationales et comment nous positionnons-nous par rapport à cela ? » Jamais, Monsieur le Maire, et vous m'en donnerez acte, un quelconque projet d'investissement n'a été arrêté par le Maire pour des contraintes financières.

En revanche, en permanence, on rappelle au Maire que si nous voulons remplir le programme d'investissement ambitieux qu'on vous a communiqué dans le débat d'orientation budgétaire, dans la prospective, à savoir qu'on va faire 181 millions d'euros d'investissements dans le budget principal et 68 millions d'euros dans le budget annexe, soit 250 millions d'ici 2013 – et vous avez à juste titre rappelé qu'il y avait les investissements faits par GPSO et ceux faits par la SAEM, une partie de ceux de la SAEM sont là –, nous devons être « nickel »

financièrement. C'est une contrainte que, si vous n'élevez pas le niveau au niveau national ou au niveau international, si vous oubliez ce qui se passe en Grèce, en Espagne, en Irlande, on aura exactement pareil à Boulogne. C'était la seule chose que je voulais vous dire.

Il y a une contrainte financière qui est incontournable, mais jamais cette contrainte n'a été objectée pour Monsieur le Maire à l'heure actuelle. Nous préparons une copie pour de grands projets. Ces projets sont déjà dans les tiroirs.

M. Baguet :

Merci, Madame Dubost. Deux mots pour compléter ce qui vient d'être dit. D'abord, je remercie Monsieur Vincent et Monsieur Fusina également de leurs remerciements et de leurs félicitations adressés à la Direction générale des finances et Monsieur Matysen, son Directeur, ainsi que l'ensemble des chefs de service qui ont permis la réalisation de ce document extrêmement transparent, très complet, très détaillé et très précis sur chacun des dossiers. Vous pouvez retrouver dans chacune des lignes les projets en cours et les projets à venir.

Pour compléter ce que vient de dire Geneviève Dubost, nous nous inscrivons parfaitement dans le débat que nous avons eu lors de la présentation des orientations budgétaires où d'ailleurs, les questions posées à ce moment-là étaient : « Comment allez-vous financer les futurs investissements ? » Rappelez-vous. Un mois et demi après, nous nous retrouvons et nous vous apportons des éléments de réponse qui sont le parfait complément de ce qui avait été dit.

En termes d'investissements, il est vrai que nous avons fait de gros investissements ces dernières années. Il ne faut quand même pas oublier les budgets annexes chaque année. Pour 2011, 2012 et 2013, nous allons devoir investir un peu plus de 12 millions d'euros de participation de la Ville notamment sur la ZAC Seguin Rives de Seine, ainsi que cela avait été inscrit dès 2003. Nous avons beaucoup investi en 2008 et en 2009, c'est vrai, Monsieur Vincent. Cela s'est traduit par une augmentation des impôts de 9 % lorsque nous sommes arrivés.

Je n'ai pas envie d'augmenter à nouveau les impôts. La grande victoire du budget présenté ce soir, c'est que nous maintenons la fiscalité malgré une baisse extraordinaire des recettes de la Ville. Vous avez vu que les droits de mutation qui s'étaient élevés exceptionnellement à 18 millions d'euros l'année dernière ont été inscrits à 11 millions d'euros cette année, parce que le mois de janvier, le mois de février et une partie du mois de mars ont traduit l'écroulement total des transactions immobilières dans la ville. Nous ne sommes donc même pas sûrs de faire les 11 millions d'euros à la fin de l'année. Mais pour l'instant, c'est ce que nous anticipons.

A cette baisse de 7 millions d'euros, s'ajoute la perte du FDTP, le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, car, pour la première fois dans l'histoire de la ville, nous avons moins de 1 % des habitants de Boulogne-Billancourt qui travaillent chez Renault. Donc nous ne som-

mes plus éligibles à cette part. Cela supprime 1,7 million d'euros. Globalement, entre ces 7 millions d'euros et 1,7 millions d'euros du FDTP, cela fait 8,7 millions d'euros de moins. 8,7 millions d'euros de moins, cela représente 17 % de la totalité des impôts des ménages de la ville.

Malgré cette baisse, nous n'augmentons pas les impôts. Je trouve qu'effectivement, c'est un beau tour de force que Geneviève Dubost a réussi avec les services. Je tiens à l'en féliciter. Après, vous pouvez-vous poser des questions sur le reste, mais, là aussi, vous avez des propos un peu contradictoires. Monsieur Vincent nous dit que tous les crédits de paiement sont consacrés à des travaux et Monsieur Fusina nous dit que nous n'entretenons pas le patrimoine. Justement, l'année 2010 et l'année 2011 servent notamment à réparer beaucoup de bâtiments qui étaient délabrés. Parlez-en dans les écoles. Il y a une grande satisfaction dans les écoles. Il y a une grande satisfaction chez les usagers des équipements sportifs. Certes, nous n'engageons pas de projets nouveaux, mais, en tous cas, aujourd'hui, les douches fonctionnent, les parquets sont réparés, les fenêtres ferment à peu près partout. Cela n'a l'air de rien, mais cela n'avait pas été fait pendant des années et des années. Nous faisons aussi un certain nombre de choses en termes d'équipements culturels. Il faut y ajouter les investissements que nous allons faire sur Landowski, les investissements que nous allons réaliser également avec le transfert de la porte de la Faculté de médecine de Landowski.

Tout cela, ce sont des projets qui traînaient parfois depuis une dizaine d'années. Nous sommes en train de les reprendre les uns après les autres et de les mettre en application, parce que c'étaient de bons projets qui avaient été mis de côté justement par manque de financement.

Je trouve donc que nous avons un budget très équilibré. Certes, il est prudent, mais il va nous permettre de rebondir. Comme l'a dit Geneviève Dubost, nous allons investir dans les années qui viennent 250 millions d'euros. Sur les grands projets, vous avez vu aujourd'hui que tout est un peu compliqué. Nous voulions mettre des courts de tennis sur le Trapèze, les riverains n'y sont pas favorables et des associations non plus. Nous avons voulu les mettre sur les Glacières, les mêmes personnes n'y sont pas favorables. Donc nous parlons de les remettre sur Le Gallo. Aussitôt, une pétition démarre, parce que quelques Boulonnais s'escriment à raconter un peu n'importe quoi. On dit même que nous allons raser le stade Le Gallo. Pendant la tournée des bureaux de vote dimanche, une dame que je connais très bien depuis de longues années, avec sa fille, me dit : « Mais alors, Pierre-Christophe, il paraît que tu vas construire des immeubles sur le stade Le Gallo. » C'est ce qui circule sur Internet. Il y a tout et n'importe quoi. Aujourd'hui, il faut communiquer et dialoguer. Il n'est pas du tout mon intention de passer en force sur quelque projet ambitieux que ce soit. Simplement, cela prend un peu plus de temps que prévu. Il faut que les Boulonnais s'approprient ces projets, qui vont un peu perturber la vie quotidienne dans certains quartiers. Mais il faut expliquer aux riverains que nous sommes tous là pour servir l'intérêt général.

Nous avons évoqué les grands projets. Gauthier Mougin en pilote dix-sept, très précisément, sur la ville. Ces dix-sept projets ambitieux vont se traduire par 250 millions d'euros d'investissements à terme. Pour l'instant, comme nous ne savons pas où vont les finances en général avec le contexte national et international, comme le disait Geneviève Dubost, il faut être prudent. C'est un budget de prudence. Cela a été souligné, comme vous l'avez dit Monsieur Vincent et je vous en remercie, par Standard&Poor's notamment. Je rappelle quand même que Boulogne-Billancourt avait été dégradé en 2008 par Standard&Poor's. Nous espérons revenir à la situation antérieure. Et cet emballement des investissements des années 2007, 2008 et 2009, nous l'avons payé par une augmentation des impôts.

Aujourd'hui, nous attendons aussi la clause de revoyure, comme cela a été évoqué par les Sénateurs notamment sur le remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale et les autres versements prévus. En tout cas, je vous remercie de vos félicitations et de vos compliments et j'espère que je vous ai rassurés, les uns et les autres, sur notre volonté de faire changer les choses. Je salue l'arrivée de Monsieur Fourcade qui était retenu au Sénat. Je vais mettre aux voix le budget principal chapitre par chapitre :

- Chapitre 920 : services généraux des administrations publiques locales (37 millions d'euros de dépenses, 3 millions d'euros de recettes)
- Chapitre 921 : sécurité et salubrité publique
- Chapitre 922 : enseignement et formation
- Chapitre 923 : culture
- Chapitre 924 : sport et jeunesse
- Chapitre 925 : interventions sociales et santé
- Chapitre 926 : famille
- Chapitre 927 : logement
- Chapitre 928 : aménagement et services urbains environnement
- Chapitre 929 : action économique
- Chapitre 931 : dette et opérations financières
- Chapitre 932 : dotations et participations non affectées
- Chapitre 933 : impôts et taxes non affectés
- Chapitre 934 : transfert entre sections
- Chapitre 935 : opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement
- Chapitre 936 : fonctionnement des groupes d'élus
- Chapitre 939 : virements à la section d'investissement

Ce qui donne un total pour la section de 177 millions d'euros de dépenses et 177 millions d'euros de recettes.

Toujours dans le budget principal, en investissement, vote par chapitre :

- Chapitre 900 : services généraux des administrations publiques locales
- Chapitre 901 : sécurité et salubrité publique
- Chapitre 902 : enseignement et formation
- Chapitre 903 : culture

- Chapitre 904 : sport et jeunesse
- Chapitre 905 : interventions sociales et santé
- Chapitre 906 : famille
- Chapitre 907 : logement
- Chapitre 908 : aménagement et services urbains environnement
- Chapitre 909 : action économique
- Chapitre 910 : opérations patrimoniales
- Chapitre 911 : dette et opérations financières
- Chapitre 912 : dotations et participations non affectées
- Chapitre 913 : impôts et taxes non affectés
- Chapitre 914 : transfert entre sections
- Chapitre 917 : opérations sous mandat
- Chapitre 919 : virements à la section de fonctionnement
- Chapitre 995 : produits des sessions d'immobilisation

Total : pages 33 à 34 : 175 672 000 euros de dépenses et cela s'équilibre à 175 672 000 euros de recettes.

Les AP/CP du budget principal : vote de la totalité des AP/CP. Ce sont les pages 98 à 99. Total AP/CP du budget principal : 52 027 324 euros en AP et, en CP, 18 200 000 euros.

Dans les budgets annexes, publication enseignement BBI, guides pratiques en fonctionnement :

- Chapitre 011 : charges à caractère général
- Chapitre 067 : charges exceptionnelles
- Chapitre 070 : produits des services
- Chapitre 077 : produits exceptionnels

Les dépenses s'élèvent à 834 872 euros. Les recettes s'équilibrent.

Investissements du budget annexe publication : 0.

Deuxième budget annexe : aménagement des terrains de Billancourt et de l'Île Seguin. En fonctionnement :

- Chapitre 011 : charges à caractère général
- Chapitre 066 : charges financières
- Chapitre 023 : virement à la section d'investissement
- Chapitre 075 : autres produits de gestion courante
- Chapitre 076 : produits financiers
- Chapitre 077 : produits exceptionnels

Dépenses : 5 891 000 euros, qui s'équilibrent en recettes à 5 891 000 euros. En investissements, chapitre 10 dotation de fonds divers et réserves or 1068 :

- Chapitre 016 : emprunts
- Chapitre 020 : immobilisations incorporelles
- Chapitre 204 : subventions d'équipement versées
- Chapitre 021 : immobilisations corporelles
- Chapitre 013 : subventions d'investissement
- Chapitre 027 : autres immobilisations financières
- Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement

Total des dépenses : 77 402 190 euros, qui s'équilibrent en recettes à ce même montant.

Troisième budget annexe : Théâtre de l'ouest parisien Boulogne-Billancourt (TOP). Fonctionnement :

- Chapitre 065 : autres charges de gestion courante
- Chapitre 075 : autres produits de gestion courante
- Chapitre 077 : produits exceptionnels
- Chapitre 023 : virement de la section d'investissement

Total des dépenses : 1 604 320, qui s'équilibrent à 1 604 320 euros.

En investissement :

- Chapitre 021 : immobilisations corporelles
- Chapitre 027 : autres immobilisations financières
- Chapitre 016 : emprunts et dettes assimilées
- Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement

Ce budget d'investissement du TOP s'équilibre à 57 057,95 euros.

Quatrième budget annexe : la piscine/patinoire. Fonctionnement :

- Chapitre 065 : autres charges de gestion courante
- Chapitre 066 : autres charges financières
- Chapitre 067 : charges exceptionnelles
- Chapitre 023 : virement à la section d'investissement
- Chapitre 075 : autres produits d'activité
- Chapitre 077 : produits exceptionnels

Ce budget s'équilibre en fonctionnement à 4 085 541 euros.

En investissement :

- Chapitre 016 : emprunts
- Chapitre 020 : immobilisations incorporelles
- Chapitre 021 : immobilisations corporelles
- Chapitre 023 : immobilisations en cours
- Chapitre 027 : autres immobilisations financières
- Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement

Ce budget s'équilibre à 15 958 569 euros.

Avant-dernier budget annexe : locations immobilières. Fonctionnement :

- Chapitre 067 : charges exceptionnelles
- Chapitre 068 : dotations aux amortissements et provisions
- Chapitre 023 : virement à la section d'investissement
- Chapitre 075 : autres produits d'activité

Ces budgets s'équilibrent à 230 000 euros.

En investissement :

- Chapitre 016 : emprunts

- Chapitre 028 : amortissement des immobilisations
- Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement

Ce budget s'équilibre à 390 000 euros en recettes et en dépenses.

Dernier budget : vote des AP/CP et des budgets annexes. Page 99 de la maquette des annexes, budget annexe 99 aménagement Billancourt Seguin, 99 piscine/patinoire, 99 égalité Théâtre de l'ouest parisien. Le budget ne s'équilibre pas. Il y a 26 millions d'euros pour les AP et 24 millions d'euros pour les CP. Voilà pour l'article 1 de notre délibération. Vous avez présenté les uns et les autres vos votes.

Article 2 : Les autorisations de programme ont été présentées également.

Article 3 : Pour le tableau des effectifs, tel qu'il apparaît dans les budgets annexes, c'est pareil, vous avez expliqué vos votes.

Article 4 : Pour les subventionnements, c'est pareil. Nous complétons la liste qui avait été arrêtée au mois de décembre.

Article 5 : Je vous demande l'autorisation de remises gracieuses de dettes à des particuliers pour des sommes qui ne sont pas très importantes, mais il faut le faire. Voici les cinq articles de la délibération. Je vous remercie. Nous restons à votre disposition pour répondre à d'autres questions éventuelles complémentaires. Nous vous transmettrons bien évidemment les documents réclamés.

Article 1 : Adopté à la majorité. Abstention du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt. Abstention du groupe @lternance sur les budgets annexe et vote contre de ce même groupe sur le budget principal.

Vote contre de Mme Shan (non inscrite) sur l'ensemble des budgets principal et annexes, à l'exception du budget du TOP, sur lequel elle se prononce favorablement.

Article n°2 : Adopté à l'unanimité.

Article n°3 : Adopté à l'unanimité.

Article n°4 : Adopté à l'unanimité.

Article n°5 : Adopté à l'unanimité.

6. Maintien des taux des impôts directs locaux pour l'année 2011.

Madame Geneviève Dubost, maire-adjoint, rapporteur.

Sur les taux, Monsieur le Maire, nous rappelons ce que Monsieur Vincent a souligné, à savoir que la loi de finances pour 2011 a fixé les coefficients de revalorisation annuelle locative cadastrale à 2 %. Par ailleurs, les bases définitives avaient été affectées d'une revalorisation physique de 1 %. Enfin, en ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés non bâties, nous avons acté une diminution de 15 %, pour tenir compte de la réduction de la surface des terrains à bâtir, au fur

et à mesure des livraisons à la ZAC.

Nous avons reçu aujourd'hui la notification officielle de la Préfecture des bases définitives. Le produit attendu coïncide, à 500 euros près à ce qu'il vous est proposé de voter. Nous vous demandons donc de constater les taux des trois taxes locales, inchangées pour 2011, ainsi qu'elles ont été fixées en 2010.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur le maintien des taux ? Oui, Monsieur Fusina.

M. Fusina

Monsieur le Maire, je vous ai présenté un amendement, au nom du groupe @lternance. Est-ce qu'on vous l'a remis ?

M. Baguet

Oui, je l'ai. On vient de me le remettre.

M. Fusina

Cet amendement s'inscrit dans le cadre de la réflexion qu'on a toujours présentée en séance, lors des examens des budgets principal et annexes et du vote du taux. D'ailleurs, cette délibération, sur le vote des taux, est finalement la plus importante et la plus sensible de toutes. Notre analyse était la suivante. Il est vrai que les taux des impôts des ménages pratiqués à Boulogne-Billancourt sont faibles, mais la contrepartie est que nous avons une dette très importante. C'est un système de vases communicants. Nous avons toujours dit que, depuis 20 ou 30 ans, la Ville avait pratiqué une espèce de fuite en avant dans la dette, plutôt que de se confronter au principe de réalité face aux charges qui sont devant nous, c'est-à-dire faire une opération vérité et augmenter la fiscalité.

La dette que nous portons depuis des années – ne l'oublions pas – c'est l'impôt de demain. Il faudra le rappeler aux Boulonnais. C'est notre première observation. La dette se monte en effet à plus de 200 millions d'euros.

Notre deuxième observation est qu'il y a une disparité dans les taux très importante entre la taxe foncière bâti et la taxe d'habitation qui n'est pas justifiée. Je ne vois pas pourquoi nous aurions une taxe d'habitation qui soit à taux plus important que celui de la taxe foncière. Je ne vois pas la justification fiscale, à moins qu'il n'y ait des arrière-pensées politiques. En tout cas, sur le plan fiscal, je n'en vois pas la justification.

C'est la raison pour laquelle nous sommes favorables à une convergence des taux des impôts des ménages. Je l'ai toujours dit, Monsieur le Maire. Cela fait trois ans que je présente cet amendement. Je l'ai actualisé. Il tient compte notamment des nouveaux chiffrages en matière de base et de valeur locative. Les propositions sont les suivantes :

Nous proposons, Monsieur le Maire, une diminution de la taxe d'habitation. Nous sommes donc favorables à la baisse des impôts. C'est important pour les milliers de locataires de Boulogne-Billancourt. J'espère qu'ils nous regardent ce soir. Il faut qu'ils sachent que le groupe @lternance est favorable à une diminution de la taxe d'habitation. Nous proposons de la fixer à 9,91 %, soit un produit prévisionnel de 26 522 207 euros.

Nous proposons également une augmentation très modérée – nous sommes des gens responsables – de la taxe foncière sur le bâti. Nous proposons de fixer son taux à 8,47 %, soit un produit prévisionnel de 28 042 364 euros. N'oublions pas quand même que les personnes qui sont propriétaires de leur logement paient la taxe foncière, mais paient aussi la taxe d'habitation. Donc s'il y a une légère augmentation de la taxe foncière, ils profiteront également de la diminution de la taxe d'habitation.

Concernant enfin la taxe foncière sur le non bâti, nous proposons un taux inchangé. C'est un produit marginal.

Nous arrivons donc à un produit de 54 564 571 euros, soit une plus-value de 1 585 403 euros, qui serait affectée aux crédits consacrés au logement social. Je rejoins là l'excellente question de Madame Even.

En conclusion, cet amendement vise à répartir équitablement, Monsieur le Maire, l'effort fiscal demandé aux Boulonnais, ce qui permet de renforcer l'effort de la Ville dans le domaine du logement social et d'accélérer le rythme de la Ville dans le cadre de sa mise en conformité avec la loi SRU.

M. Baguet

Merci, Monsieur Fusina. Qui veut s'exprimer sur l'amendement ? Monsieur Fourcade.

M. Fourcade :

« Monsieur le Maire, excusez-moi d'être arrivé en retard, à cause du projet de loi compliqué examiné au Sénat, et qui scelle l'accord entre l'Etat et la Région sur la modification des possibilités de déblocage des projets communaux. A propos de cet amendement, je rappelle que les contribuables boulonnais, comme beaucoup d'autres, quand ils paient la taxe foncière, paient aussi la taxe de ramassage des ordures, ce qui met le taux réel non pas à 7,36% mais à plus de 11%. Nous voterons donc le texte tel qu'il est présenté, sans l'amendement. Compte tenu des mesures gouvernementales qui réduisent ou suppriment la taxe d'habitation pour les foyers les plus démunis, il n'est pas nécessaire d'aller au-delà ».

M. Baguet

Merci, Madame Shan.

Mme Shan

Vous ne m'avez pas interrogé sur l'article 5, je vais vous donner ma position après. Je voterai l'amendement qui est proposé par le groupe @lternance. Par ailleurs, pour la délibération 5, article 1, je vote contre à l'exception du budget annexe du TOP, pour lequel je suis favorable. Je n'avais pas donné ma position de vote.

M. Baguet

Je suis désolé, Madame Shan. Je ne me suis pas encore fait au changement. Je vous ai oubliée. Pardonnez-moi.

Mme Shan

Je vote de manière favorable sur les articles 2, 3, 4 et 5.

M. Baguet

Il faudra voir, Madame Petit, pour inclure Madame Shan, suite à son explication de vote. Nous considérons que vous avez voté ce que vous nous annoncez. Vous en êtes d'accord ?

Sur l'amendement de Monsieur Fusina, je reconnais votre constance. Cela fait trois ans de suite que vous nous proposez la même chose, c'est-à-dire une proposition de rééquilibrage. Mais comme cela a été dit, il ne s'agit pas d'un rééquilibrage, puisque les propriétaires paient aussi la taxe foncière et la taxe d'habitation, plus la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui est aussi une taxe élevée. Cela fait beaucoup.

Deuxièmement, vous voyez sur les bases prévisionnelles de 2011 que les bases sur le foncier bâti sont plus élevées que sur la taxe d'habitation. Donc vous avez effectivement, en termes de produits, des réponses équivalentes, mais vous avez en termes de prélèvements d'impôts une masse plus importante sur la taxe foncière, sur une population plus faible. Je trouve qu'il ne faut pas en rajouter.

Je rappelle tout de même que, sur les valeurs locatives moyennes, à Boulogne-Billancourt, nous avons des taux bas et il faut s'en féliciter. Mais nous avons quand même des valeurs locatives élevées. Je rappelle que j'ai demandé une comparaison avec les communes voisines. Notre valeur locative moyenne à Boulogne-Billancourt est de 4 789 euros. A Issy-les-Moulineaux, elle est de 3 967 euros, soit 21 % de moins. A Vanves, elle est de 4 133 euros, soit 16 % de moins qu'à Boulogne-Billancourt. Vous savez très bien que les contribuables paient un produit calculé sur la valeur locative moyenne plus la valeur locative de leur appartement multiplié par le taux que nous votons au Conseil municipal. Donc, puisque l'un des deux paramètres de la multiplication est élevé, faisons en sorte que le deuxième le soit moins. sinon, le produit de la multiplication serait très sensiblement élevé.

Enfin, je rajoute que, sur Boulogne-Billancourt, nous avons tout de même un prix de l'immobilier qui est extrêmement élevé – et je le regrette. L'augmentation du prix moyen de vente des appartements a été de 11,5 % sur cette année. J'ai appelé moi-même un promoteur pour lui faire remarquer qu'il vendait trop cher ses logements. Il m'a répondu gentiment, mais un peu fermement, qu'en gros, il faisait ce qu'il voulait, que nous étions en République et en démocratie, et qu'il avait déjà vendu 60 % de son immeuble. Il avait effectivement démarré à un prix élevé à 8 000 euros par mètre carré, mais, comme cela marchait très bien, il était monté à 10 000 euros. Il continuait à vendre à 10 000 euros. Il n'allait donc pas se gêner.

Si nous voulons que notre ville reste attractive, il ne faut pas ajouter à ce prix du marché absolument délirant des taux pour la taxe foncière trop importants. Donc, Monsieur Fusina, je ne retiens pas votre amendement, parce que je crois qu'il faut être cohérent si nous voulons avoir une ville qui soit homogène et équilibrée et si nous voulons que les jeunes ménages puissent aussi devenir propriétaires.

Donc je vais procéder par ordre. Je vais d'abord mettre aux voix votre amendement.

Le groupe Alternance et Mme Shan (non inscrite) ont voté pour l'amendement déposé par M. Fusina

Vote contre du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt et de la majorité municipale.

Vote pour du groupe @lternance et de Mme Shan (non inscrite).

M. Baguet

Je mets maintenant la délibération qui permet de maintenir le taux des impôts directs au niveau de l'année dernière.

La délibération n°6 est approuvée à la majorité.

Vote contre du groupe @lternance et de Mme Shan (non inscrite).

7. Recours à l'emprunt et aux instruments de couverture – définition de la politique et délégation au maire pour l'exercice 2011.

Madame Geneviève Dubost, maire-Adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Dans le cadre de cette délibération, il vous est rappelé qu'une charte de bonne conduite a été conclue le 7 décembre 2009 entre les associations d'élus et les établissements bancaires. Cette charte a été complétée par une circulaire en date du 25 juin 2010, qui demande désormais au Maire de mieux informer l'assemblée délibérante, d'une part, en amont en

matière de la délibération de la délégation elle-même et, d'autre part, en aval en ce qui concerne les opérations réalisées a posteriori.

Désormais, la délégation accordée à l'exécutif en matière d'emprunt et d'instruments de couverture doit nécessairement refléter la stratégie d'endettement de la collectivité. A cet effet, la circulaire conseille de fixer dans la délibération des objectifs sur le niveau et sur le profil de l'encours de dette. La circulaire recommande également de limiter fortement la validité de la délégation à la fin de l'exercice en cours et de la renouveler uniquement pour une année.

Enfin, parce qu'il est également souhaitable que l'assemblée délibérante puisse ajuster sa délégation au vu du bilan, l'exécutif est encouragé à présenter chaque année, lors du vote du budget un rapport sur l'état et l'évolution de la dette.

La présente délibération s'inscrit donc dans le cadre défini par la nouvelle circulaire. Il vous est ainsi proposé d'une part de définir la politique d'endettement pour l'exercice 2011 au vu du rapport de l'exécutif sur l'état et de l'évolution de la dette joint en annexe. Il vous est également proposé de mettre fin à la délégation actuelle en matière d'emprunt accordée pour la durée du mandat et de la remplacer par une délégation annuelle valable uniquement pour l'exercice en cours. Enfin, en matière d'instruments de couverture, de maintenir le principe préexistant d'une délégation annuelle valable pour l'exercice en cours.

Je rappellerai rapidement la politique d'endettement de la Ville, puisque vous devez vous prononcer là-dessus. En risques de taux, la Ville répartit son encours à 55 % à taux fixe et 44 % à taux variable. Selon la typologie des produits issus de la charte de bonne conduite, 83,9 % de l'encours est classé A1 et 16,1 % de l'encours est classé 2D. Il vous est proposé pour l'exercice 2011 de renoncer à souscrire tout produit déconseillé par la circulaire du 25 juin 2010. Il vous est proposé également de vous engager à ne contracter que des produits dont le profil de risque n'excède pas 2D.

Enfin, il vous est donné les caractéristiques que nous envisageons pour l'encours de dette au 31/12/2011. Sur les risques de taux, nous visons un équilibre taux fixe/taux variable et pareillement en matière de typologie des produits issus de la charte de bonne conduite. Je vous remercie.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Oui, Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

Le rapport et l'application stricte de la circulaire sont parfaits, mais je constate que le volume des emprunts à taux variable est encore élevé : comme nous sommes sûrs que les taux vont augmenter (les taux à dix ans ont déjà augmenté de 60 points de base) d'ici la fin de l'année, il faut convertir le plus possible d'emprunts à taux variable en emprunts à taux fixe.

M. Baguet

D'autres demandes de parole ? Non, il n'y en a pas. Madame Dubost.

Mme Dubost

Je vous laisserai peut-être répondre Monsieur le Maire. Je me bats tous les jours avec mon Directeur des affaires financières. J'ai tendance à penser comme vous Monsieur Fourcade. Non, je me bats contre lui. J'ai tendance à penser comme vous, mais quand vous lisez vraiment, il y a vraiment 50/50. On ne sait absolument pas. Nous attendons la position de la BCE du 7 avril pour prendre une décision. Votre argumentaire tient, mais 50 % des gens diront l'inverse.

M. Fourcade

Quand on peut transformer du taux variable en taux fixe, il ne faut pas hésiter.

M. Baguet

Dès que nous avons l'opportunité de transformer un taux variable en taux fixe sans trop de dégât, il faut le faire. C'est sûr et certain. Simplement, aujourd'hui, le gain n'est pas encore significatif. Mais dès qu'il sera significatif, nous le ferons. Merci. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n°7 est approuvée à la majorité. Abstention du groupe @lternance.

M. Baguet

Vous vous abstenez sur la bonne conduite ? D'accord. Ce sont les associations d'élus dans leur ensemble qui sont codirigées et coprésidées par les représentants de toutes les tendances politiques nationales. Donc abstention.

8. Délégation au maire pour la réalisation des lignes de trésorerie – abaissement de l'autorisation annuelle à 125 millions d'euros.

Madame Geneviève Dubost, maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Par délibération en date du 9 décembre 2010, vous avez prorogé le programme de billets de trésorerie pour l'année 2011, tout en abaissant son montant plafond de 175 millions d'euros à 125 millions d'euros. Le bilan de l'utilisation des billets de trésorerie, sur l'année 2010, vous a été présenté à cette occasion.

Dans la mesure où les lignes de trésorerie servent de lignes de sécurité au programme, leur volume doit en permanence être adossé au montant plafond de ce dernier. Cependant, depuis la crise financière, la Ville acquitte des commissions bancaires, dont le montant est fonction du volume de ses lignes de trésorerie. L'abaissement du montant plafond du programme permet ainsi de réduire le volume des lignes de trésorerie contractées, lesquelles ne sont pas utilisées à pleine capacité.

La présente délibération a donc pour objet d'abaisser, pour la durée résiduelle du mandat, le montant de l'autorisation annuelle des lignes de trésorerie de 175 millions d'euros actuellement à 125 millions d'euros. Je vous remercie.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Nous l'avions évoqué lors du débat d'orientation budgétaire. Je mets aux voix.

La délibération n°8 est approuvée à la majorité. Abstention du groupe @lternance et de Mme Shan (non inscrite).

9. Zac Seguin-Rives de Seine – réalisation de 38 logements locatifs sociaux par la SA d'hlmm immobilière 3F sur l'îlot A4 ouest – attribution d'une subvention.

Madame Geneviève Dubost, maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire,

Il s'agit de logements sociaux. Il est rappelé dans cette délibération que l'Immobilière 3F prévoit de réaliser un programme de 38 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI sur le Macro lot A4 Ouest. Par courrier en date du 12 janvier 2011, l'Immobilière 3F sollicite la participation de la Ville au financement de ce programme et demande une subvention de 190 000 euros.

L'Immobilière 3F sollicite également la garantie commu-

nale pour les emprunts qui seront contractés dans le cadre de ce programme. En contrepartie de la subvention pour surcharge foncière et de la garantie des emprunts, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation portant sur 10 logements. Il vous est demandé de donner au Maire tout pouvoir pour signer les contrats relatifs à ces engagements.

Mme Sicard, rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance a souligné qu'il a été tenu compte de ses remarques antérieures. Celui-ci n'a pas pris part au vote, comme le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt. Avis favorable de la commission.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Des demandes de parole ? Cela m'amuse, parce qu'effectivement, c'est le combat que nous menons depuis trois ans systématiquement avec les bailleurs. Vous le savez – je l'ai dit et redit - nous ne pouvions pas nous proposer d'être la ville exemplaire de la famille sans obtenir, dans les attributions de logement, un droit d'attribution des grands logements. Je suis heureux que le groupe @lternance se félicite de cette politique engagée il y a trois ans. Vous avez vu, sur la répartition des appartements, que nous avons zéro T1, trois T2 sur douze, trois T3 sur douze et nous avons quatre T4 sur treize logements, c'est-à-dire que nous avons récupéré 26,5 % des attributions, alors que, normalement, la loi nous autorise seulement à 20 %. Je félicite les services qui ont négocié avec le bailleur social privé 3F.

Une question a été posée sur le nombre de logements sociaux qui ont été livrés sur la ZAC. Je crois que cette question a été posée dans une commission lundi soir. On m'a communiqué le document. En mars 2011, globalement, nous avons construit 32 976 mètres carrés SHON de logements sociaux, c'est-à-dire 531 logements répartis en 375 logements sociaux à proprement parler et 156 chambres dans la résidence étudiante. Nous en sommes donc à 531.

Dans le cadre de la loi SRU, vous savez que les chambres étudiantes ne sont pas prises en compte en totalité. Il y a un abattement et on ne m'a pas donné le détail. Voilà où nous en sommes. Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Pardon, Madame Even.

Mme Even

Je voulais souligner que nous aurions quand même souhaité au moins avoir un PLAI de type T3, typologie très deman-

dée à Boulogne-Billancourt, mais nous votons bien entendu cette délibération.

M. Baguet

Merci. Madame Pineau, pardon.

Mme Pineau

Compte tenu de l'objet de la délibération, je ne prends pas part au vote.

M. Baguet

Compte tenu des nouvelles fonctions professionnelles de Madame Pineau. Vous aviez raison de le souligner.

La délibération n°9 est approuvée. Mme Pineau ne prend pas part au vote.

10. Autorisation donne au maire pour signer la convention avec l'école St-Joseph-du-Parchamp pour participer au financement du projet « Aux racines de notre école... en route vers l'avenir ».

Monsieur Guy-René Baroli, Maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

L'école Saint-Joseph-du-Parchamp organise un voyage au Puy-en-Velay pour ses élèves de CM1 et CM2 sur le thème "Aux racines de notre école... en route vers l'avenir" au mois de mai prochain. Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer une convention avec l'école Saint-Joseph-du-Parchamp aux termes de laquelle la Ville de Boulogne-Billancourt prendrait en charge les frais de transport en car des 185 élèves et de leurs 20 accompagnateurs effectifs, pour un montant maximum de 7 200 euros hors taxes. Cette convention est jointe en annexe.

Mme Sicard, rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales : Le groupe @lternance a souhaité avoir des précisions sur le déplacement. Il lui a été répondu que celui-ci est en rapport avec l'histoire de l'école et précisé que la subvention servira au Parchamp qui réservera les cars avec. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Sur cette délibération, nous avons modifié l'article 3 sur le

versement. Nous avons rédigé : « Le versement de la Ville sera effectué sur présentation par l'école de la facture du prestataire de transporteur à hauteur de 7 200 euros HT ». Je voulais m'assurer que c'était bien conforme à l'accord avec Madame Gauthier, notre trésorière municipale, parce qu'en fait, c'est l'école qui va s'occuper de l'organisation complète du voyage. C'est l'école qui va sélectionner la compagnie d'autocar, parce que vous savez que nous ne prêtons pas des cars municipaux pour des distances au-delà de 200 km à l'exception de Benais, qui est à 220 ou 240 km.

L'école va elle-même s'organiser avec la compagnie d'autocar de son choix et nous rembourserons l'école ou nous paierons sur facture, mais le libellé de l'article 3 doit être adapté. En fait, c'est la même procédure que nous avons appliquée pour le lycée Notre-Dame lorsqu'il était parti pour le voyage Alpha. Est-ce qu'il y a des demandes de parole sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Ils vont donc fêter le 400ème anniversaire de la naissance du père Jean-Pierre Médaille, qui est un prêtre jésuite né le 6 octobre 1610 à Carcassonne et qui est fondateur de la congrégation religieuse des Sœurs de Saint-Joseph, qui, je vous le rappelle, ont passé 150 ans à Boulogne-Billancourt et qui ont dirigé plusieurs établissements dont l'école publique de la rue Fessart, jusqu'en 1905. Monsieur Baroli me donne des précisions, mais ce sont des précisions utiles.

Je mets aux voix la délibération.

La délibération n°10 est approuvée à l'unanimité.

11. Contrat olympique et paralympique – JO de Londres 2012 – autorisation donné au maire de signer le contrat correspondant.

Monsieur Pascal Louap, maire-adjoint, rapporteur.

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues,

Les Jeux de la XXX^{ème} olympiade de l'ère moderne se dérouleront à Londres du 27 juillet au 12 août 2012. Sur les mêmes sites, du 29 août au 9 septembre 2012, auront lieu les XIVèmes Jeux paralympiques. Ainsi, dans un peu moins d'un an et demi, les meilleurs athlètes de plus de 200 pays se donneront rendez-vous à Londres. La liste des représentants français sera arrêtée par le Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F). Des athlètes de l'ACBB, détectés pour leur potentiel et leur performance, sont pressentis pour y figurer.

Leur qualification nécessite de leur part un important investissement humain et surtout financier. Afin de les y aider, la Ville, au travers d'un contrat, dit Contrat olympique et paralympique, passé avec l'ACBB, se propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 000 euros en 2011 et également en 2012, en cas de reconduction.

Ce contrat, qui prévoit d'accompagner ces athlètes de haut niveau dans leur préparation olympique ou paralympique, définit les obligations des uns et des autres. Notamment, l'ACBB et l'athlète s'engagent mutuellement au travers d'une convention individuelle d'objectifs. Ce contrat détermine également une typologie des aides susceptibles d'être accordées.

Un comité de suivi, composé d'élus, d'agents de la Ville et de représentants de l'ACBB, créé à cet effet, se réunira régulièrement, afin d'examiner le parcours des athlètes concernés et l'utilisation de la subvention exceptionnelle.

A ce jour, neuf sportifs de haut niveau ont été recensés pour intégrer ce dispositif. La liste figure en annexe 1 du document. D'autres athlètes pourront l'intégrer en cas de performances notoires ou d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc proposé d'approuver le contrat olympique et paralympique joint à la présente délibération et d'autoriser le maire à le signer avec l'ACBB.

Mme Sicard, rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a fait remarquer l'absence de nageurs et a souhaité savoir ce qu'il adviendrait en cas de désistement des participants. Il lui a été répondu que la liste est susceptible d'évoluer, que la sélection définitive se fera un mois avant les JO. Il a été également précisé qu'un contrat entre l'ACBB et chaque sportif serait conclu et qu'un contrôle serait effectué par un comité de suivi. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

Le groupe @lternance a dénoncé une gestion incohérente de ce dossier, le sport de haut niveau étant devenu une compétence communautaire. Il a été précisé que la réflexion est en cours au sein de GPSO sur la définition du sport de haut niveau, notamment parce que la situation des sept villes de la communauté d'agglomération est très différente dans ce domaine. La compétence sport de haut niveau qui avait été transférée au sein d'Arc de Seine consistait essentiellement dans le soutien des sports d'équipe. Boulogne-Billancourt, via l'ACBB, peut se prévaloir d'avoir des athlètes individuels de très haut niveau. Il convient donc de les aider. Le travail de réflexion n'étant pas assez mature au sein de GPSO, la municipalité a souhaité prendre l'initiative de ce contrat olympique et paralympique.

Par ailleurs, il convient de noter que, d'un point de vue

financier, le sport de haut niveau n'a pas été transféré à GPSO. Ainsi, l'attribution de compensations n'est pas dégrèvée de dépenses dues au sport de haut niveau.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur FUSINA.

M. Fusina

Oui, Monsieur le Maire. Notre groupe est bien évidemment favorable au soutien apporté aux sportifs de haut niveau. Il y a d'ailleurs une interrogation qui a été soulignée dans une autre commission concernant les nageuses, puisque nous avons – je crois – deux excellentes nageuses qui pourront – et je l'espère – malgré les péripéties de la piscine, se qualifier et faire les chronos pour les JO. C'est tout ce qu'on peut leur souhaiter.

Je reprends et je détaille ce que j'avais indiqué en commission des finances. Là, je me tourne vers le Président de GPSO. Monsieur le Président, vous savez que nous avons voté une compétence optionnelle qui est la compétence aide au sport de haut niveau. Contrairement à ce qui a été dit, nous allons demain – puisque nous voterons le budget GPSO demain – voter des subventions. Je vais vous les détailler. Nous verrons bien si elles seront votées. En tout cas, c'est le document qui nous a été transmis :

- Issy Paris Hand : 320 000 euros.
- Stade de Vanves : 28 500 euros.
- Entente pongiste ICN : 40 000 euros.

Donc il y a déjà une mise en route d'un soutien au sport de haut niveau, qui est pratiqué par GPSO. Donc il est faux de dire qu'à aujourd'hui, il n'y a pas eu de transfert financier. C'est faux. Les subventions sont votées. Il est vrai que la commission des sports à laquelle je participe n'est pas aussi productive que l'on pourrait le souhaiter. Il reste encore des définitions à stabiliser concernant le sport de haut niveau. En tout état de cause, je trouve quand même assez regrettable que Boulogne-Billancourt exerce finalement une compétence qui, a priori, est dévolue à GPSO. Nous voterons malgré tout cette délibération, parce qu'il n'est pas question de priver les sportifs boulonnais de cette aide qui est importante pour eux dans leur préparation. Mais j'espère qu'à l'avenir, il y aura quand même une meilleure cohérence dans l'attribution des subventions, dans un respect qui soit plus soucieux des compétences de l'ensemble des collectivités.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Oui, Madame Shan.

Mme Shan

Une simple question : est-ce que vous pouvez me rappeler

la composition de la commission d'attribution des bourses aux jeunes sportifs ?

M. Baguet

Oui, nous vous communiquerons cela, sans problème. Pour répondre à Monsieur Fusina – pardon, il y a peut-être d'autres demandes de parole. Non. Il n'y en a pas. Monsieur Fusina, je vous rappelle comment fonctionne la communauté d'agglomération. Nous avons des recettes propres, correspondant à la taxe professionnelle. Ces recettes additionnées avec celles de chacune des villes ont été transférées à la communauté d'agglomération. Là-dessus, la communauté d'agglomération regarde ce que les communes dépensent en fonction des compétences qui sont communes ou qui ne sont pas communes. Elle reverse une AC qui est calculée sur les recettes encaissées, moins les dépenses de fonctionnement de GPSO ou les investissements. Ce système est immuable. Il est imposé à toutes les communautés d'agglomération de France.

Il se trouve que nous sommes en fusion. Nous avons entrepris une fusion de deux communautés d'agglomération. Auparavant, Arc-de-Seine avait la compétence du sport de haut niveau. Elle avait déjà pris en compte des versements de subventions via la communauté Arc de Seine aux clubs des villes concernées, mais ces subventions versées, dont vous avez cité les montants tout à l'heure, notamment le Stade français handball Issy-les-Moulineaux, ont été déduites des attributions de compensation. Cela reviendrait au même si Issy-les-Moulineaux versait directement la subvention et si GPSO reversait la subvention équivalente qui était prélevée à la Ville d'Issy-les-Moulineaux.

Aujourd'hui, il y a un problème qui se pose et vous le savez. Nous sommes dans des déséquilibres au niveau du sport de haut niveau. Les villes voisines travaillent plutôt autour du sport collectif. Vous avez cité le basket-ball à Vanves et le handball à Issy-les-Moulineaux, mais nous, nous avons d'abord des athlètes individuels. Deuxièmement, ils sont beaucoup plus nombreux que dans les autres villes. Il faut donc harmoniser, mais tout ce qui sera pris en charge par GPSO pour financer le sport sur Boulogne-Billancourt sera obligatoirement déduit de nos AC. C'est comme cela que le système fonctionne. Donc ce n'est pas un « micmac » de compétences.

Tant que nous ne réussissons pas à harmoniser notre politique s'agissant du sport de haut niveau sur les sept villes, compte tenu notamment de l'importance de notre club phare, l'ACBB – mais il n'y a pas que l'ACBB, il y a aussi le TCBB qui joue en division nationale, il y a les Voltigeurs ainsi qu'un certain nombre d'autres clubs –, il est effectivement difficile de trouver une solution. Nous nous y employons, comme nous l'avons démontré avec l'utilisation de Marcel Bec.

En attendant, pour ne pas pénaliser nos athlètes boulonnais, comme vous l'avez dit tout à l'heure, nous avons décidé de signer ce contrat olympique au plan local. J'espère avoir répondu. Oui, Monsieur FUSINA.

M. Fusina

Rapidement, je voulais dire qu'il ne s'agit pas que d'un simple système de vases communicants. GPSO a tout de même une marge d'action budgétaire autonome. Rien n'est figé. C'est à GPSO de mutualiser les efforts qui sont faits en matière d'aides au sport de haut niveau. C'était aussi l'une des conditions de la mise en place de GPSO. Il s'agissait de mutualiser et de faire mieux et moins cher. S'il s'agit simplement de faire remonter une subvention et de la faire redescendre, par le biais de l'allocation de compensation, je considère que ce dispositif n'est pas satisfaisant.

M. Baguet

Monsieur Fusina, ne vous faites pas plus bête que vous ne l'êtes. Vous êtes loin d'être un idiot.

M. Fusina

Merci.

M. Baguet

Ne compliquez pas les choses. Il est évident que ce n'est pas qu'un problème financier. Quelque part, GPSO a aussi pour objectif de dégager des marges dans le cadre d'une synergie collective et de nous donner plus de puissance. Si nous n'avions pas eu les communes voisines et Arc de Seine en l'occurrence à l'époque, nous n'aurions pas pu acheter Marcel Bec. Vous voyez bien que c'est en mutualisant nos dépenses et en mutualisant nos objectifs que nous arrivons à créer un plus pour la population. C'est cela notre objectif. GPSO doit apporter un plus.

En attendant, nous avons du mal à nous harmoniser. Notre seul club omnisports municipal compte beaucoup plus d'athlètes que dans les six villes réunies. Nous ne pouvons pas, du jour au lendemain, imposer à tout le monde la prise en charge de cette compétence. Vous évoquez le handball. Nous jouons en deuxième division, à ma connaissance. Chaville, qui est un club historique est en troisième division et Issy-les-Moulineaux garçons est en troisième division. L'idéal serait que nous ayons une équipe commune sur les trois villes, mais vous ne pouvez pas faire disparaître du jour au lendemain le club de Chaville et le club d'Issy-les-Moulineaux. Il y a des dirigeants qui s'investissent depuis des années. Cela participe du patrimoine sportif de ces communes. Il faut le faire avec un peu de délicatesse et de cohérence. Nous n'allons pas reprendre ce débat, parce que je sais que, demain, vous allez me reposer ici même les mêmes questions au sein de GPSO.

M. Fusina

Le sujet est important. Je suis persuadé que Monsieur Cohen est passionné par ce sujet. Merci bien, Monsieur Cohen, comme d'habitude. Encore une fois, demain, je me féliciterai de l'aide qui est apportée au sport de haut niveau, mais GPSO aurait dû faire – je l'ai dit récemment – un état des lieux com-

plet et exhaustif de l'ensemble des disciplines pratiquées par les sept communes...

M. Baguet

C'est en cours.

M. Fusina :

Attendez, Monsieur le Maire, rapidement, je termine. Laissez-moi deux secondes pour terminer. Ensuite, il faut voir sur quelle équipe de haut niveau nous pouvons constituer une équipe GPSO, y compris en sport individuel. Pour l'instant, ce travail n'est pas fait. Résultat des courses : nous nous substituons à ce qui devrait être fait par GPSO.

M. Baguet

Monsieur Louap voudrait dire un mot.

M. Louap

Monsieur Fusina, vous êtes membre de la commission sport et culture de GPSO et vous savez très bien que depuis la création de la communauté d'agglomération GPSO qui est récente et date d'il y a quinze mois – et qui est la fusion, comme l'a rappelé le Maire, de deux dispositifs complètement différents au niveau du sport, puisque Arc-de-Seine avait la compétence sport de haut niveau, tandis que Val de Seine ne l'avait pas. Je voudrais juste vous rappeler et vous le savez, puisque vous faites partie de la commission et que vous lisez les comptes-rendus, qu'il y a un gros travail de diagnostic état des lieux qui a été mené et qui a été présenté au cours des dernières réunions de commission.

La dernière – évidemment vous n'êtes peut-être pas au courant, puisque vous êtes parti juste avant le point où cela a été abordé – a donné lieu à un grand débat autour de ce diagnostic sur la situation actuelle. Nous avons même pu dégager des complémentarités entre les différentes communes et des mutualisations possibles. Je vous invite donc à lire le compte-rendu de la dernière commission.

M. Baguet

Merci. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n°11 est approuvée à l'unanimité.

12. Zac Seguin Rives de Seine – ile Seguin – pont Seibert – autorisation donnée au maire de signer avec la SAEM Val de Seine aménagement l'avenant n°1 au contrat de prêt à usage du jardin de l'île – autorisation donnée au maire de signer avec GPSO l'avenant n°1 a la convention portant sur les opérations d'intervention courante et les modalités d'entretien.

Monsieur Gauthier Mougin, maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération est en réalité la traduction juridique de l'ouverture de l'île dans sa traversée. En effet, il est apparu que de nombreux riverains, de nombreux Boulonnais ou Meudonnais souhaitaient pouvoir, par des moyens de locomotion doux, passer de Meudon à Boulogne-Billancourt ou inversement de Boulogne-Billancourt à Meudon, ce qui sera également possible. Dans le cadre de cette traversée possible si l'on part de Meudon, en passant par la passerelle Seibert et en arrivant jusqu'au pont Bahrami, en passant par les jardins, qui sont d'ores et déjà ouverts, nous aurons donc une traversée permettant aux habitants de la ZAC du Pont de Sèvres d'arriver à la station Meudon du tramway T2. Inversement, les Meudonnais pourront rejoindre le métro Pont de Sèvres. Cela correspond à une demande qui a été largement reprise.

Cette délibération a pour objet de permettre juridiquement cette ouverture au public, en autorisant le Maire à signer un avenant à la convention de commodat passée entre la Ville et la SAEM, puisque c'est la SAEM qui est propriétaire des terrains et la Ville qui en a la disposition et la jouissance. De même, s'agissant de nouveaux espaces verts et publics, il s'agit d'autoriser le Maire à passer une convention avec GPSO qui en aura la charge de l'entretien et les interventions courantes. Cette ouverture au public participe d'un mouvement général qui a commencé au mois de juin de l'année dernière, puisque nous avons inauguré ensemble les jardins préfiguratifs de ce que seront les espaces verts de demain sur cette île.

Cet été, au début de l'été ou à la fin du printemps, nous aurons l'ouverture de différents établissements qui seront à la fois des établissements de restauration – il y aura un restaurant provisoire –, d'expositions, avec des containers qui seront montés pour installer des lieux d'exposition et le Cirque du Soleil et le Cirque Madona Bouglione ouvriront, ce qui permettra d'avoir des spectacles sur cette île. C'est donc le début de la réappropriation par les Boulonnais de cette île qui leur a été d'une certaine façon confisquée pendant des années et des années. Désormais, ils pourront la traverser de part en part.

En commission, il a été posé la question de savoir s'il n'était pas possible d'ouvrir l'axe Pont Seibert-Pont Daydé pour permettre de traverser la pointe amont de l'île directement sans avoir à faire le coude et à traverser toute l'île dans sa longueur. Il s'avère qu'en réalité le Pont Daydé, qui est le pont qui relie le côté de l'île côté Boulogne à Boulogne-Billancourt n'est pas en état actuellement de recevoir du public, que des travaux de confortement doivent être effectués. Ce pont sera réservé à la circulation des camions qui interviendront sur l'île et qui interviennent déjà sur l'île pour les opérations de construction et d'aménagement. Dès lors, il n'apparaît pas souhaitable, en termes de sécurité, de permettre ce passage directement de la passerelle Seibert à la passerelle Daydé. Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'objet de cette délibération.

Mme Rougnon, rapporteur de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux :

Avis favorable à l'unanimité, avec une demande d'ouverture du pont Daydé pour désenclaver le Trapèze de la part de la conseillère municipale du PS.

M. Baguet

Monsieur Mougin a répondu. Il faudrait écouter. Avis de la commission des finances.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, les groupe @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Mme Shan, M. Tisseyre, M. Fourcade.

Mme Shan

D'abord, je souhaiterais faire une remarque. Il me semble que nous aurions pu bénéficier d'un plan datant d'il y a moins de deux ans et qui aurait pu nous permettre à tous de mettre les accès à l'île dans leur contexte actuel. En effet, j'ai émis un avis favorable en commission sur ce projet qui répond parfaitement à la demande des associations, s'agissant de la concertation sur le fait de relier le Trapèze à la station Meudon campus plus facile d'accès pour une grande partie du quartier Trois de la ville. S'agissant de ma demande d'une étude approfondie pour l'utilisation du Pont Daydé, j'avais imaginé que cela aurait pu être possible dès 2013, c'est-à-dire dès que les chantiers au droit du pont seront terminés. Visiblement, cela peut être compliqué. Néanmoins, cette traversée de l'île en diagonale via un jardin ne constitue pas réellement un parcours qui peut s'inscrire dans les déplacements domicile-travail. Le fait que ce parcours dépendra de la réglementation des parcs et jardins est de nature à produire une certaine déconvenue au travailleur qui, le soir, s'apercevra qu'en descendant du T2, il ne peut pas rentrer à Boulogne-Billancourt.

Aussi, je ne voterai pour cette délibération que si vous m'assurez qu'il sera aménagé un passage spécifique reliant le Pont Seibert au Pont Renault, indépendant des horaires d'ouverture des jardins et permanent, c'est-à-dire correspondant aux horaires de desserte du T2. Dans le cas inverse, je m'abstiendrai, car la proposition ne répondrait que partiellement à son objectif.

M. Baguet

Merci. Monsieur Tisseyre.

M. Tisseyre

Monsieur le Maire-adjoint nous parlait de réappropriation de cette île par les Boulonnais. Il y a à peu près un an, j'intervenais au sujet de cette convention pour la gestion des jardins de l'île Seguin à Boulogne-Billancourt, concernant les créneaux d'ouverture au printemps (avec une fermeture qui, je vous le rappelle, est prévue à 19 heures) et en été (fermeture qui est prévue à 20 heures), alors qu'on sait très bien que le jour perdure en cette saison jusqu'à 21 heures 30 ou 22 heures.

Notre groupe regrette que la révision de cette convention, qui permet la traversée de cette île, n'ait pas été une occasion de revoir cette fermeture prématurée durant la période estivale et proposer ainsi une offre d'espaces verts supplémentaires aux Boulonnais. Merci.

M. Baguet

Merci. Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

Explication de vote, s'agissant de ce contrat nous préférons pour l'instant ne pas participer au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non, il n'y a pas de demandes de parole. Je voudrais juste dire deux choses. Je note Madame Shan votre impatience pour que l'île soit ouverte dans sa globalité. J'en prends acte aujourd'hui et je saurais vous le rappeler lors de prochains débats. Je voudrais juste vous préciser que, quand vous dites que vous représentez les associations, ici, nous sommes au Conseil municipal. Vous représentez la population boulonnaise et non les associations, même si vous êtes par ailleurs adhérente d'associations. Il faut vous exprimer en tant qu'élue.

S'agissant du Pont Daydé, effectivement, ce n'est pas simple. Premièrement, je vous rappelle que le pont n'est pas en bon état. Deuxièmement, il y a des travaux importants à réaliser. En plus, ce pont va servir de desserte pour les constructions sur l'île Seguin que tout le monde attend avec impatience. Il sera notamment utilisé pour l'installation du fonctionnement du cirque et il sera également utilisé pour l'installation et le fonctionnement du pavillon d'information et du restaurant éphémère qui sera construit prochainement.

En ce qui concerne les horaires d'ouverture, Monsieur Tisseyre, là aussi, je note votre impatience à ce que les Boulonnais s'approprient l'île Seguin. Ce n'est pas simple. Lorsque nous avons des horaires étendus, il faut tout de même des gardiens. Malheureusement, aujourd'hui, les espaces publics non gardiennés sont très vite dégradés ou mal fréquentés, et cela ne répond pas aux attentes de la population de Boulogne-Billancourt. Donc il faut avoir des horaires d'ouverture raisonnables. Nous pouvons peut-être étudier une prolongation, mais, à partir de là, il faudrait l'étendre à tous

les jardins de la Ville et même de la communauté d'agglomération sur les sept villes, ce qui entraînerait des dépenses de personnel extrêmement élevées.

Je pense que nous tenons là un beau projet. En tout cas, nous allons déjà apporter, Madame Shan, une réponse aux Boulonnais qui vont enfin pouvoir traverser d'une rive à l'autre par l'intermédiaire de l'île Seguin.

Mme Shan

Pouvez-vous me confirmer que l'accès T2 depuis Boulogne-Billancourt se fera par un passage indépendant du jardin ?

M. Baguet

Non, c'est un passage dans le jardin. Nous ne pouvons pas, pour des raisons de sécurité, faire un passage en dehors des jardins. C'est pour cela que nous avons modifié le règlement intérieur. Je suis très heureux que cette proposition d'animation puisse enfin voir le jour et je suis persuadé que les Boulonnais et autres habitants du secteur seront ravis de cette nouvelle activité. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n°12 est approuvée à la majorité.

Abstention du groupe Alternance et Mme Shan, non inscrite.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ne prend pas part au vote.

13. Terrain Thiers/Vaillant – désaffectation et déclassement – division foncière – autorisation donnée au maire pour signer les demandes administratives correspondantes.

Monsieur Gauthier Mougins, maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit de vous proposer la désaffectation et le déclassement de la parcelle dite Thiers/Vaillant. En effet, depuis qu'elle a été décidée, l'implantation du collège Jacqueline-Auriol au milieu de cette grande parcelle constituée côté sud par le CTM et allant jusqu'au côté nord à la rue Thiers, il est apparu que la partie dite Thiers/Vaillant, à l'angle du boulevard Edouard Vaillant et de la rue Thiers ne permet plus le développement d'activités sportives telles que nous les concevons, c'est-à-dire avec des équipements sportifs aux normes et permettant les activités notamment des associations sportives et scolaires.

Nous avons prévu, pour compenser cette implantation en plein milieu de ce collège Jacqueline-Auriol – au demeurant superbe collège et l'un des plus grands, si ce n'est le plus grand, des Hauts-de-Seine – de reporter à l'arrière du collège, entre la parcelle dudit collège et la caserne des pompiers un

certain nombre d'équipements, dont un espace vert qui sera réalisé ultérieurement.

Pour financer ces équipements et ces espaces verts, nous vous proposons de déclasser et de désaffecter cette parcelle, afin de la valoriser et de rendre possible une opération de promotion immobilière à cet angle, avec la construction de bureaux et de logements, le tout développé à des niveaux R+5+1 sur l'avenue Edouard Vaillant, R+4 sur la rue Thiers. Pour cela, il convient de désaffecter et de déclasser ce domaine, ce que je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à faire.

Mme Rougnon, rapporteur de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable, avec abstention du PS.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Madame Even, Monsieur Fourcade.

Mme Even

Sur ce terrain, auparavant, il existait un skate-park. Nous souhaitons savoir s'il est prévu de reporter à l'arrière du collège ce skate-park. De plus, nous n'avons aucune précision, une fois de plus sur les logements qui sont prévus – ni quels types de logements, ni quels types de bureaux, etc. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération.

M. Baguet

Merci. Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

Monsieur le Maire, je me demande si, dans cette parcelle, nous ne pourrions pas installer quelques terrains de tennis, ce qui vous permettrait de sortir du débat entre les Glacières, Le Gallo, etc. Il y avait un terrain de sport, qui était le seul en centre-ville. On pourrait mettre là trois ou quatre tennis, ce qui permettrait de répondre aux demandes de l'association TCBB. Comme nous ne souhaitons pas qu'il y ait un nouvel immeuble de bureaux, alors qu'il y en a suffisamment dans cette rue, nous voterons contre cette délibération.

M. Baguet

Merci. Monsieur Fusina.

M. Fusina

Monsieur le Maire, je rejoindrai les analyses qui ont été présentées par mes deux collègues. Franchement, trouvez-vous que la ville dispose de trop de terrains de sport ? Je ne le crois pas. Nous avons un espace qui était intéressant. Il va être déclassé, parce que je pense que la majorité votera cette

délibération, ce qui veut dire que c'est un nouvel espace sportif qui disparaît. Je ne veux pas faire la litanie de tout ce qui est en suspens aujourd'hui, mais, visiblement, nous ne sommes pas aujourd'hui sur une bonne pente. Il s'agira de voter de fait la disparition d'un terrain sportif. Bien évidemment, nous y serons opposés.

J'apporterai une précision à Monsieur Louap. Il a dit que j'avais quitté la commission. Monsieur Louap, je me permets de vous rappeler d'abord que j'avais analysé l'état des lieux et j'en avais discuté en commission. D'autre part, il ne m'est pas arrivé de rater une seule commission.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je vous trouve les uns et les autres assez extraordinaires, surtout vous, Monsieur Fourcade. Je rappelle quand même que, lorsque nous avons été élus, nous avons découvert que le collège avait été prévu en plein milieu de la parcelle. Nous nous étions interrogés. Pourquoi le collège était-il au milieu de la parcelle ? Cela allait pénaliser toute occupation du côté de la rue Thiers et empêcher d'aménager le CTM.

Donc ce collège hypothéquait considérablement l'aménagement de la parcelle. Nous avons hésité et nous avons pris contact avec le Conseil général. Celui-ci nous a dit : « Pas de problème. Si vous voulez que nous décalions le collège du côté de la rue Thiers, il faut premièrement indemniser toutes les entreprises qui ont été présélectionnées. Cela coûte 5,5 millions d'euros. Deuxièmement, cela va retarder la construction du collège. Or nous ne savons pas quand nous pourrions la reprogrammer. » Il y a tellement de villes qui sont demandeuses de nouveaux collèges financés par le Conseil général que c'était compliqué.

Nous nous sommes beaucoup interrogés et nous avons même voté en municipalité pour savoir ce que nous allions faire. Les adjoints étaient présents. Compte tenu de l'impatience de la communauté éducative du collège du Vieux-Pont et des élèves qui attendaient depuis des années et des années la reconstruction de ce collège – je rappelle que la principale du collège avait même des seaux, les jours de pluie, dans son bureau, pour recueillir les fuites qui traversaient le toit et le plafond, donc nous pouvons comprendre l'impatience de la communauté éducative – nous avons fait le choix de répondre à cette impatience en autorisant la construction du collège.

Résultat : A cause de cet emplacement, absolument idiot – pourquoi avez-vous mis le collège ici, franchement, cela pose un vrai problème – nous ne savons pas quoi faire de l'autre parcelle, d'autant plus que cela a hypothéqué toute la pratique sportive du quartier. L'ACBB a délaissé le terrain, parce qu'elle s'est retrouvée avec un terrain de football réduit, qui n'était plus aux normes. Le club ne pouvait même pas organiser de matches pour les équipes jeunes. C'est pour cela, entre autres, que l'ACBB est parti au stade de la Marche et à Vauresson.

Nous avons cherché des solutions. Nous nous sommes dits : « Quelle est la forte demande du quartier ? » La forte demande du quartier, c'est un square. Effectivement, nous avons la possibilité, avec ce projet, de dégager un square de 2 500 mètres carrés, qui répondrait aux priorités du quartier. En attendant, nous allons valoriser la parcelle. Là aussi, vous tenez des discours... Tout à l'heure, vous vous inquiétiez du fait que nous ne faisons pas assez d'investissements. Vous demandiez que la Ville se désendette et vous ne vouliez pas d'augmentation des impôts. Je ne sais pas comment faire tout en même temps : investir dans les équipements sportifs pour répondre aux demandes de la population, ne pas augmenter les impôts et ne pas faire d'opérations de valorisation de foncier.

Nous avons fait le choix de valoriser cette parcelle avec une opération de promotion immobilière qui, encore une fois, permettra de construire un square de 2 500 mètres carrés et qui financera les investissements futurs. Lors du débat d'orientation budgétaire, Monsieur Fourcade, vous-même, vous vous êtes inquiété, en disant : « Comment allez-vous financer vos investissements en 2012, 2013 et 2014 ». Je vous avais répondu et Madame Dubost vous avait répondu que nous le ferions notamment par des valorisations foncières. Il faut savoir quand même que le terrain du collège, que nous avons cédé gratuitement au Conseil général des Hauts-de-Seine, représente 23 millions d'euros. Le collège lui-même a coûté 36 millions d'euros en construction. Donc nous en sommes à 59 millions d'euros.

Je suis un peu surpris de votre positionnement. Monsieur Fourcade, si cela avait été aussi simple de faire les courts de tennis ici, nous l'aurions fait, bien sûr. Mais si le TCBB accepte de quitter Le Gallo, c'est pour retrouver un ensemble de terrains de tennis qui soit au moins équivalent à celui de Le Gallo. A Le Gallo, aujourd'hui, ils ont huit courts à ma connaissance. Ils demandent à ce que l'on passe à 12, avec notamment six courts couverts et six courts couvrables. Nous n'avons pas la place de faire les 12 courts de tennis ici sur cette petite partie restante, ce résidu de petit résidu de parcelle restante, et c'est bien regrettable effectivement que nous soyons dans un résidu de parcelle.

L'objectif est de valoriser la parcelle et d'apporter un square au quartier qui n'en a pas et de reconstituer les finances de la Ville pour participer à la construction d'équipements sportifs, de crèches ou d'écoles. Nous avons effectivement engagé – cela a été évoqué tout à l'heure – la reconstruction de Billancourt. A la louche, nous sommes sur un projet autour de 30 millions d'euros.

Jusqu'à présent, il y avait une mauvaise habitude. On finançait les investissements par l'impôt ou la dette. Résultat des courses : nous avons augmenté les impôts de 9 % il y a trois ans. Aujourd'hui, nous essayons de financer les projets d'équipements publics de façon un peu plus intelligente ou, en tout cas, qui pénalise moins le contribuable de la ville.

Je trouve que vous êtes plutôt, les uns et les autres, dans

des postures politiques. Il vaut mieux avoir le courage de le dire, Monsieur Fourcade: effectivement, c'est vous qui êtes responsable de cette situation aujourd'hui. Vous devriez l'assumer et vous devriez vous féliciter que nous essayions d'apporter à nos concitoyens des réponses à leurs besoins. C'est ce que je voulais dire. Je vais mettre la délibération aux voix. Oui, Monsieur Fusina.

M. Fusina

Ce n'est pas une critique. C'est simplement une réflexion que je sou mets au Conseil. Concernant le tennis, le groupe @lternance n'est évidemment pas contre la pratique du tennis, mais il est évident que les courts de tennis consomment énormément de superficie, pour un taux d'utilisation qui est faible. Sur un court de tennis, vous avez deux personnes. C'est une réflexion qu'il faut engager en matière d'arbitrage et de discipline, Monsieur le Maire. Vous ne pouvez pas faire l'impasse de cette réflexion.

M. Baguet

Nous ne faisons pas d'impasse, Monsieur Fusina. Il n'y a pas que le sport à Boulogne-Billancourt. Effectivement, nous avons eu cette réflexion. Si le tennis doit quitter Le Gallo, c'est pour faire de la place aux espaces de plein air. Si l'on avait bien négocié avec Renault sur les 52 hectares de Renault, nous ne serions pas dans cette situation. A l'époque, l'équipe municipale a fait le choix de ne pas exiger de Renault des espaces pour faire des équipements sportifs ni la mise à disposition ou la vente gratuite de Marcel Bec. Résultat des courses : il faut tout payer et à prix d'or.

Vous ne pouvez pas me demander de faire ce que je ne peux pas donner. Aujourd'hui, nous n'avons pas de foncier, parce que nous avons mal négocié à l'époque. Quand j'entends des réflexions comme aujourd'hui, cela me laisse un peu pantois. Je mets la délibération aux voix. Je note qu'effectivement, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt et vous votez contre s. Je saurais vous le rappeler quand nous parlerons du financement des équipements publics nécessaires à l'épanouissement de nos concitoyens.

La délibération n°13 est approuvée à la majorité.

Vote contre des groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt et de Mme Shan (non inscrite).

14. Patrimoine privé immobilier – vente par adjudication devant la Chambre des notaires de Paris d'un pavillon et d'un local commercial, libres d'occupation locative – autorisation donnée au maire pour signer tous les actes afférents.

Monsieur Gauthier Mougins, maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous poursuivons notre politique de cession des immeubles du domaine privé à chaque fois qu'ils ne concourent pas spécifiquement à nos objectifs d'intervention ou de gestion de notre collectivité. Il vous est donc proposé aujourd'hui de mettre en vente, par voie d'adjudication devant la Chambre des notaires, un pavillon en copropriété de 120 mètres carrés Boulevard Jean Jaurès et un local commercial également dans une copropriété, qui est située 30, rue Thiers. Le tout, devant la Chambre des notaires de Paris.

Mme Sicard, rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Madame Even.

M. Even

Une fois de plus, nous vendons du patrimoine qui aurait pu servir à la Ville, notamment, le logement de type 4 pièces aurait pu permettre d'héberger en urgence des familles, d'une part. D'autre part, en ce qui concerne le commerce, la rue Thiers est une rue où il y a très peu de commerçants. Il aurait été souhaitable que la Ville propose à un commerçant de s'installer dans cette boutique. C'est pour cela que nous votons contre la vente de ce patrimoine.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes d'intervention ? Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

Contrairement à vos affirmations, nous sommes cohérents. Nous voterons cette délibération qui permet d'avoir un fonds de réserve d'un peu plus d'1 million d'euros pour financer le début de vos investissements.

M. Baguet

Je mets aux voix la délibération.

La délibération n°14 est approuvée à la majorité.

Vote contre du groupe @lternance et de Mme Shan (non inscrite).

15. Equipements petite enfance « Le manège enchanté » et son annexe « Le Carrousel des Ours » situé 40, rue de Sèvres – délégations de service public – approbation du choix du délégataire – autorisation donnée au maire pour signer la convention correspondante.

Madame Marie-Anne Bouée, maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération est l'aboutissement de la procédure de délégation de service public lancée en mai dernier pour la gestion de l'équipement petite enfance situé à l'angle de la rue de Sèvres et de la rue Gallieni ouvert en septembre 2006. Il s'agit aujourd'hui de se prononcer sur le choix du délégataire. Au terme des travaux conduits par la commission compétente en matière de délégation de service public et des discussions conduites avec les candidats, il vous est proposé de retenir la proposition émanant de la société « La maison bleue ». Cette proposition répond parfaitement aux attentes de la Ville, en ce qui concerne la qualité de service et comporte un coût de fonctionnement maîtrisé. Le coût annuel mis à la charge de la Ville, déduction faite de la redevance versée par l'entreprise, s'établit à 4 548,37 euros par place en moyenne sur la durée totale de la délégation de service public.

Il vous est proposé d'approuver le choix du délégataire, d'approuver la convention de délégation de service public jointe en annexe et d'autoriser le Maire à la signer. Merci.

Mme Sicard, rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance a souhaité que lui soit précisé le ratio des berceaux pour le secteur privé et public. Celui-ci a demandé quel est le taux de satisfaction pour les demandes de places en crèche. Le Maire-adjoint en charge de la petite enfance a précisé que 254 places avaient été créées depuis le début de la mandature et que plus de 40 % de la demande est satisfaite pour les bébés nés dans l'année. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame Even.

Mme Even

Est-ce que l'on pourrait avoir les réponses à nos questions ? Merci.

M. Baguet

Nous allons vous la donner, effectivement. Nous allons la donner, Marianne. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n°15 est approuvée à l'unanimité.

16. Personnel communal – mesures diverses.

Madame Marie-Laure Godin, maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues :

La présente délibération comporte 6 points. Le premier point porte sur l'actualisation du tableau des effectifs. 23 postes budgétaires sont concernés. Le deuxième point se rapporte à l'évolution de la situation statutaire de quatre agents non titulaires et la proposition de les placer sur un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans, en application des dispositions de la loi de 1984. Le troisième point porte sur le recrutement d'un chargé de projet SIRH dans le cadre d'un CDD d'une durée de trois ans, en charge de la gestion de l'ensemble des applications informatiques des ressources humaines et particulièrement du déploiement de Civitas. Le quatrième point vise la création d'un emploi de chargé de mission au cabinet et conseiller spécial du Maire. L'accueil de stagiaires du Pôle emploi au sein des services municipaux dans le cadre du dispositif de réévaluation en milieu de travail, en vue de favoriser une aide à la réussite à la recherche d'emploi constitue le cinquième point de cette délibération. Enfin, le sixième point : il vous est demandé à titre tout à fait dérogatoire la prise en charge des frais d'obsèques d'un enfant d'un agent municipal, compte tenu de la situation particulièrement difficile de la famille.

Mme Sicard, rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance s'est interrogé sur les contrats à durée déterminée concernant les différents postes. Il lui a été répondu que l'agent était auxiliaire et non contractuel, d'où la proposition de CDD. Les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ont pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable de la commission, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote. Le groupe @lternance a souhaité connaître la date d'embauche du chef de service du logement social. Il a été précisé que cette personne était arrivée à la Ville en avril 2002 et voit chaque année son CDD renouvelé pour une durée d'un an. La Ville souhaitant lui offrir un meilleur cadre d'emploi, la seule solution envisageable actuellement est donc de lui proposer un CDD de trois ans renouvelables.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est lui étonné

de la nécessité de recruter à l'extérieur un chef de projet SIRH. Il a été précisé que la personne pressentie est un expert du logiciel Civitas, dont est équipé la Ville. En interne, cette connaissance est actuellement inconnue.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Madame Even.

Mme Even

Nous demandons un vote par division. Nous sommes contre les points 2 et 3.

M. Baguet

Merci. Madame Shan, même vote ? D'accord. D'autres demandes de parole. Il n'y en a pas. Donc je mets aux voix la délibération.

Point n°1 : Adopté à l'unanimité.

Point n°2 : Adopté à la majorité. Vote contre du Groupe @lternance et de Mme Shan (non inscrite).

Point n°3 : Adopté à la majorité. Vote contre du Groupe @lternance et de Mme Shan (non inscrite).

Point n°4 : Adopté à l'unanimité.

Point n°5 : Adopté à l'unanimité.

Point n°6 : Adopté à l'unanimité.

17. Gestion des marchés de plein vent – principe du recours à une délégation de service public – approbation.

Monsieur Jehan Coquebert de Neuville, maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous disposons de quatre marchés d'approvisionnement à Boulogne, dont deux qui sont en régie – vous les connaissez –, à savoir Escudier et Billancourt. Les deux autres sont Pierre-Grenier, marché biologique, et également Route de la Reine. Ils sont exploités en DSP (délégation de service public). Ce marché de délégation de service public pour les deux marchés de plein vent est géré actuellement par la SOMAREP depuis le 10 juillet 2008. La mise en œuvre d'une DSP unique pour ces deux marchés d'approvisionnement a permis de sauvegarder la pérennité du marché Pierre-Grenier, qui marchait de façon assez médiocre et qui le reste, pendant que le marché biologique marche bien, avec une clientèle fidèle. Il y a entre 10 et 12 postes et l'on peut dire que ce marché biologique est inscrit dans la vie boulonnaise.

La convention actuelle passée par la Ville avec la SOMAREP arrive à expiration à la date du 31 juillet 2011. Considérant l'intérêt du maintien d'un régime de délégation de service public pour les deux marchés – on reste couplé –, il vous est proposé de lancer la procédure de mise en concurrence préalable à la

désignation du futur délégataire, avec des objectifs précis de développement, d'animation et de communication. Compte tenu du montant proposé, il est proposé de lancer une procédure simplifiée de consultation. Par conséquent, il vous est proposé d'approuver le recours au principe de DSP pour ces deux marchés sur la base des caractéristiques décrites et d'autoriser le maire à lancer la procédure de consultation simplifiée. Merci.

Mme Sicard, rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance constate le déclin du marché Pierre Grenier, en soulignant qu'il est temps d'améliorer la situation. Il regrette surtout le peu d'ambition pour les marchés de Boulogne-Billancourt.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt indique qu'il a déjà évoqué ce sujet lors d'un précédent Conseil. Le groupe rappelle donc que le marché fonctionnait très bien lorsqu'il était installé rue Emile Duclos, dans un espace piétonnier, que l'important trafic routier apparaît particulièrement nuisible au marché actuel et que les commerçants ne sont pas correctement installés. Le groupe souhaite que le marché change d'endroit et propose qu'il y ait un marché le soir, comme dans d'autres communes.

Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Monsieur Tisseyre.

M. Tisseyre

Notre groupe regrette le peu d'exigence dont il est fait montre ici concernant les marchés, en particulier celui de Pierre-Grenier. Cela fait maintenant quelques années – vous êtes quand même à mi-mandat – que nous dénonçons l'évolution de ce marché, qui est sur le déclin. Il est dommage de le voir fondre à vue d'œil, puisque je crois que, maintenant, dans le meilleur des cas, il y a deux primeurs qui viennent offrir leurs services aux gens. Le jeudi et le dimanche, ce n'est pas mieux. Or ce marché, je le pense, a du potentiel. Il y a les immeubles Pouillon qui sont à côté. Il y a la cité du square de l'Avre et des Moulineaux qui est aussi juste à côté.

Je pense donc que par l'initiative et la créativité, on peut relancer l'activité. C'est l'offre qui crée la demande et c'est la demande qui crée l'offre. Tout se coordonne. Par rapport à

cela, je regrette de lire que la DSP a permis de sauvegarder la pérennité du marché Pierre-Grenier. Cela veut dire qu'on se contente de ce qu'on a. On va perdurer comme cela avec deux primeurs. Pour la vie et l'animation du quartier, ce n'est pas envisageable.

D'autre part, vous aviez lancé il y a quelque temps des idées de brocante et des idées d'animation. Effectivement, nous pourrions mettre cela à l'ordre du jour pour essayer de ranimer et de faire un peu de vie autour de ces lieux qui sont des lieux publics et qui attirent quand même quelques personnes. Merci.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Monsieur Tisseyre, que proposez-vous ? D'abord, vous proposez des choses contradictoires. Certains disent qu'il faut mettre le marché rue Emile-Duclos. J'ai fait rechercher par les services de la Ville et, a priori, nous n'avons pas trouvé trace de l'installation rue Emile-Duclos du marché. C'est donc la première question. Attendez, Mademoiselle Cardetas, je regarde. Le marché a été déménagé en 1999. Je pense qu'effectivement, il était avenue Pierre-Grenier, à l'angle du boulevard de la République et de la rue du Fief. Il a été déplacé à ce moment-là. C'est là que cela a été fait.

Après, nous n'avons pas de trace. Nous avons regardé dans tous les dossiers. Peut-être que cela a été le cas, mais si nous le mettons rue Emile Duclos, nous allons l'éloigner des immeubles Pouillon. Donc cela pose problème. Nous n'avons pas de consommateurs. Quelle est la solution ? Faut-il payer les commerçants et leur dire : « Vous venez et nous vous assurons un minimum de recettes et la Ville va acheter tous les jours, à chaque fois qu'il y a marché, 100 kilos de pommes de terre et 100 kilos de tomates. » Qu'allons-nous faire de ces 100 kilos de pommes de terre et de tomates ?

Je crois que toutes les municipalités successives ont essayé de résoudre ce problème. Nous ne l'avons pas résolu. Nous connaissons ce dossier depuis des années et des années. Je ne vois vraiment pas ce que vous proposez. Nous avons quelqu'un qui gère. C'est compliqué et nous sommes bien contents de le trouver, comme le dit M. Ricard. Il n'y a, à mon avis, pas de solution, à part de payer les commerçants pour venir, mais je crois que ce n'est pas légal. Oui, Monsieur Tisseyre.

M. Tisseyre

Puisque vous me posez la question, je vais vous répondre. Effectivement, j'habite le quartier. Donc je connais assez bien ce qui s'y passe. Je constate que, parce que des gens ne sont pas satisfaits de ce qu'ils trouvent en bas de chez eux, ils prennent le bus, en l'occurrence le 289, et vont à pied jusqu'à la Porte de Saint-Cloud. Là, effectivement, Porte de Saint-Cloud, il y a le choix. Il y a tous les prix et les gens y trouvent leur compte. C'est pour cela qu'ils y vont.

M. Baguet

Monsieur Tisseyre, nous sommes en démocratie. Nous ne pouvons pas prendre un commerçant par le col pour l'amener vendre s'il ne vend pas. Excusez-moi, mais nous ne trouvons pas de commerçants qui veulent aller s'installer sur ce marché. Nous avons trouvé un gestionnaire qui a fait tout ce qu'il fallait. Il a proposé, il a attiré les commerçants en leur proposant des réductions.

Madame Bauche, vous filmez maintenant ? Vous filmez en direct. C'est intéressant. Vous savez, c'est déjà filmé. C'est quand même de mieux en mieux. Ce comportement républicain me sidère. C'est bien. Continuez à brancher votre caméra, si cela vous intéresse plutôt que d'écouter les débats qui concernent les Boulonnais.

Monsieur Tisseyre, vraiment, quelles solutions avons-nous ? Nous n'en trouvons pas. Nous ne trouvons pas de gestionnaires. Nous ne pouvons pas payer les commerçants pour venir. Ils ne veulent pas venir. Ils n'ont pas de clients. Monsieur Tisseyre veut répondre.

M. Tisseyre

Je pense que, par rapport à cela, effectivement, c'est un constat d'échec jusqu'à présent. Ce n'est pas pour autant qu'il faut se résigner. On peut quand même faire preuve d'imagination et de créativité. Quand on fait la brocante au mois de juin, il y a quand même pas mal de gens qui se déplacent. On pourrait imaginer des animations. On pourrait imaginer, comme on le proposait dans notre programme, de fermer les quais pour faire une jonction avec Paris. Cela attirerait du monde.

M. Baguet

Monsieur Tisseyre, vous mélangez tout. Là, nous parlons de commerçants alimentaires. C'est un marché forain, qui vend des légumes, de la charcuterie et du poisson. C'est ce qui est demandé dans le quartier. Nous avons fait ce qu'il fallait pour installer les commerçants : en 1999 nous avons changé de gestionnaire, parce que nous étions en régie municipale jusque là et nous sommes passés à une société privée. Je parle sous le contrôle de Monsieur Cohen. La société privée a mis le paquet pour faire venir un certain nombre de commerçants. Les commerçants se sont installés et sont restés un mois, deux mois ou trois mois, le temps que la population s'habitue aux commerces et aux horaires du marché. Mais plus cela allait, plus cela déclinait.

Un commerçant a donc dit à l'exploitant : « Cela fait trois mois qu'on perd de l'argent. Nous ne viendrons plus. » Un deuxième et un troisième ont suivi. Cela a été relancé sous d'autres formes, mais ce ne sont pas les brocantes qui vont créer le marché alimentaire. Dans ce cas-là, nous pouvons réfléchir à fermer le marché alimentaire et nous chercherons une autre piste qui relève de l'animation du quartier – dans ce cas, c'est une autre direction. Sur la partie marché alimentaire,

même s'il est demandé par les Boulonnais, ceux-ci ne viennent pas consommer. Nous ne pouvons pas obliger un commerçant à perdre des heures avec son personnel pour essayer de vendre ce qu'il n'arrive pas à vendre.

M. Tisseyre

Vous me prenez un peu au dépourvu. On peut trouver des idées. Je veux bien travailler dans le cadre d'un groupe de travail pour trouver des idées.

M. Baguet

Trouvez-moi des idées qui soient légales et qui concernent le marché alimentaire, pas l'animation. Pour l'animation, il y a un conseil de quartier et beaucoup de choses qui sont faites.

M. Tisseyre

Mettez-le justement à profit pour que les gens trouvent des solutions.

M. Baguet

Ce n'est pas la même chose.

M. Tisseyre

Le marché, c'est un autre problème...

M. Baguet

Nous sommes sur une délibération sur le marché. Je vous le rappelle.

M. Tisseyre

On constate qu'il n'y a plus que deux primeurs tous les dimanches et on se contente de cela et on va fermer le marché. C'est tout.

M. Baguet

Comment voulez-vous que nous fassions ? Nous sommes en démocratie. On ne peut pas obliger un commerçant à venir perdre de l'argent à Boulogne-Billancourt, à moins de le compenser financièrement, mais je ne le peux pas légalement. Peut-être que Monsieur Jacques va me trouver une solution. Est-ce que la Ville peut aider financièrement un commerçant qui perd de l'argent ? Je ne suis pas sûr que cela soit possible. A mon avis, cela me paraît délicat. Je n'ai pas envie de me retrouver en prison. Oui, Monsieur Coquebert de Neuville.

M. Coquebert de Neuville

Je comprends tout à fait votre souci sur ce marché. Je voudrais simplement vous dire que, depuis 1997, le problème est posé. Depuis 1997, nous ne savons pas le faire marcher. J'ai

tous les commentaires de Monsieur Quilgars et autres. Nous avons changé de délégataire. Nous l'avons regroupé avec le marché bio, autrement personne ne voulait de ce marché. Par ailleurs, vous avez raison. Il faut que cela soit un marché alimentaire. Pour faire leurs courses, les gens vont chez Franprix ou chez le marchand de légumes, mais ne vont pas au marché. Quand vous voulez faire venir des volants à Pierre Grenier, alors que les gens vont au Franprix ou aux fruits et légumes d'à côté, le volant dit : « Je ne viens plus ».

Nous ne savons pas, de façon individuelle, intéresser quelqu'un à venir dans ce marché et je le déplore comme vous. Nous l'avons déjà déplacé et cela n'a pas marché. La seule solution est d'artificiallement le coupler avec le marché bio qui marche très bien. C'est bien. Mais je peux vous dire une chose. Deux candidatures ont été présentées pour ce marché et il n'y en a finalement qu'un seul qui est resté. J'espère qu'il y aura quelqu'un qui va répondre, parce que ce n'est pas sûr. Tout cela, c'est fort bien, mais il faut bien que quelqu'un gagne sa vie, en face. Si personne ne gagne sa vie avec ce qu'on offre, personne ne viendra.

Ce qu'on va proposer quand même, pour aller dans votre sens, c'est que nous avons déjà essayé de faire des élargissements d'horaires. Cela a moyennement marché. Nous avons essayé de faire des ouvertures pour de la brocante. Cela a plus ou moins marché. Mais un marché avec quatre ou cinq positions n'est pas un marché. Nous allons essayer d'ouvrir à des métiers d'art, parce que les gens du coin nous l'ont proposé. Nous allons donc proposer une ouverture éventuellement avec des métiers d'art, mais intrinsèquement, ce marché est cannibalisé soit par les commerces autour soit par les autres marchés à Boulogne et ailleurs. Vous n'y pouvez rien. C'est la demande qui fabrique l'activité de ce marché. S'il n'y a pas de demande, il n'y aura pas de marché. Je vous remercie.

M. Baguet

Nous regrettons tous que ce marché alimentaire ne fonctionne pas. Tout le monde le regrette. Il n'y a pas une personne au Conseil municipal qui se réjouisse de cet échec commercial. Mais concernant l'alimentaire, nous n'arrivons pas à nous en sortir. Nous pouvons faire autre chose, comme des animations. Je suis d'accord. Nous pouvons réfléchir à d'autres formules. Comme le dit Monsieur Coquebert de Neuville, à chaque fois que nous avons renouvelé le marché, le nombre de délégataires candidats s'est réduit : en 2002, il y avait deux délégataires, en 2005, il y en avait un seul, en 2008, il y en avait un seul également. Ce marché ne fonctionne que parce que nous avons couplé le marché de Billancourt avec le bio. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n°17 est approuvée à l'unanimité.

18. Accueil de jour pour les sans-abris – avenant à la convention tripartite ville, CCAS et l'association Le

Rameau – autorisation donnée au maire pour signer l'avenant à la convention.

Madame Béatrice de Villepin, rapporteur.

Mes chers collègues,

Un accueil de jour pour les sans-abris, géré par le collectif d'associations Le Rameau s'est installé dans un local dépendant de la paroisse Sainte-Cécile. La convention actuelle prévoit une participation conjointe du CCAS et de la Ville, dans le but d'offrir l'expertise d'un travailleur social spécialisé, des repas chauds et la prise en charge du nettoyage des locaux. Aujourd'hui, la Ville de Boulogne-Billancourt propose d'augmenter le nombre de repas chauds servis. Il sera donc offert 20 repas par jeudi, au lieu de 17. C'est le jour de fonctionnement. Il vous est proposé d'approuver cet avenant à la convention valide jusqu'au 14 mai 2013 et d'autoriser le Maire à signer le document correspondant ainsi que tout autre avenant.

Mme Sicard, rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance a souhaité savoir ce qu'il adviendrait en cas de jeudi férié. Il lui a été répondu que la paroisse Sainte-Cécile n'offrait ce service que le jeudi mais que des aides étaient proposées les autres jours. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable à l'unanimité.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce point ? Non. J'avais demandé, suite à la remarque qui avait été faite, que nous ne nous contrainions pas. Vous savez que nous sommes déjà obligés de repasser cette délibération pour trois repas de plus. L'objet de la délibération est de rajouter trois repas. Effectivement, je trouve que nous nous contrainions avec la mention du jeudi. Il faudrait rédiger la délibération de telle sorte que nous puissions proposer notre soutien à l'association Le Rameau une fois par semaine. Si jamais elle a envie de changer et d'organiser la distribution des repas les mercredis, il serait bien que le dossier ne repasse pas devant le Conseil municipal, au prétexte que le jeudi de l'Ascension, les locaux sont fermés.

Si vous en êtes d'accord les uns et les autres, nous pouvons peut-être modifier la délibération et nous donner un peu de souplesse, en inscrivant : « une fois par semaine ». Tout le monde est-il d'accord avec cela. Sous cette réserve, je mets aux voix la délibération.

La délibération n°18 est approuvée à l'unanimité,

sous réserve des modifications approuvées en séance.

19. Gardiennage de sites et des manifestations municipales – autorisation donnée au maire de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et de signer le marché correspondant.

Madame Rim Fathallah, Maire-Adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

L'Espace Landowski requiert pour son exploitation un nombre important d'agents de sécurité.

En effet, compte tenu du classement en ERP1 de cet établissement recevant du public, des amplitudes horaires d'ouverture, des activités du site et de la valeur des œuvres du Musée, il s'est avéré nécessaire de mettre en place une équipe importante d'agents de sécurité incendie et d'assistance à personne. La Ville a donc fait le choix, depuis l'ouverture de l'équipement en décembre 1998, de confier ces missions à un prestataire extérieur dans le cadre d'un marché public. Depuis cette date, le marché a été étendu à d'autres établissements ainsi qu'à la sécurité des manifestations organisées par la Ville.

Le dernier marché conclu par la Ville arrive à expiration le 25 octobre 2011 et il convient de le renouveler. Pour mémoire, le coût moyen annuel de ces prestations les années antérieures, était de 1.160.000 euros TTC. Le marché sera conclu pour une durée de un an, éventuellement reconductible expressément pour une durée similaire, sans toutefois que sa durée totale n'excède quatre ans.

Il vous est donc proposé de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert relative au gardiennage des sites et des manifestations municipales et à autoriser le Maire à signer le marché à bons de commande correspondant.

Mme Sicard, rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Avis favorable.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Le groupe @lternance a rappelé la nécessité d'affecter uniquement soit des agents municipaux soit des agents extérieurs dans un même bâtiment. Une réflexion devra également être engagée pour avoir une qualité de travail homogène dans le temps, notamment le soir et le week-end.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n°19 est approuvée à l'unanimité.

20. Zac Seguin Rives de Seine – dénomination de la médiathèque.

Monsieur Pascal Fournier, maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

La nouvelle médiathèque située sur la ZAC Seguin-Rives-de-Seine ouvrira début 2012, probablement en mars d'ailleurs. L'année 2011 va être consacrée à l'aménagement intérieur de cet équipement ainsi qu'à la constitution des collections et tout ce qui va avec. Il est donc nécessaire de connaître assez rapidement son nom. Il faut préciser que toutes les annexes de la Ville portent toutes le nom du quartier dans lequel elles se trouvent (bibliothèque Parchamp, bibliothèque Billancourt et bibliothèque Point du Jour).

Aussi, le nom qui s'est naturellement imposé lors du travail sur ce projet est Médiathèque du Trapèze. C'est celui que nous vous proposons. Merci.

Mme Sicard, rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis le vœu que cette délibération soit soumise au vote après saisine et avis de la commission des noms. Je n'ai donc pas d'avis.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? Madame Pineau.

Mme Pineau

Je ne fais pas partie de cette commission des affaires générales et sociales, mais je soutiens cet avis. Je pense que la commission des noms devrait se prononcer. « Le Trapèze » correspond à une réalité géographique qui rappelle un moment donné de l'histoire de Boulogne. En effet, il s'agit du moment où les terrains Renault occupaient un trapèze. Maintenant que le Trapèze est construit, je trouve que cela perd toute signification. Ce n'est pas du tout comme le Point-du-Jour ou le Parchamp. Je trouve qu'on devrait lui donner un nom propre. J'avais proposé « Saint-Exupéry », mais ce peut être autre chose : je trouve en tout cas que « Médiathèque du Trapèze », cela n'a pas beaucoup de sens.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Sur les problèmes de nom, cela fait des années et des années que cela dure. Je prends l'exemple des écoles. Nous avons une école Jean-Baptiste-Clément qui est rue de Sèvres. le choix des noms

n'est jamais simple. A Boulogne-Billancourt, nous avons le jardin-musée Landowski, le collège Landowski et l'espace Landowski à trois endroits différents. S'agissant des crèches, nous voyons « Le Carrousel des ours » ou « Les Petits lapins » ou encore « La Girafe ». Personne ne sait où c'est. Pour une fois que nous avons à peu près quelque chose qui se tient... Géographiquement, tout le monde connaît la bibliothèque du Parchamp. Nous savons où est la bibliothèque du Point-du-Jour. Nous avons des noms. La référence géographique me paraît essentielle. Sinon, je vous assure que cela entraîne la confusion.

Je suis assez d'accord avec Dorothee Pineau. Je ne suis pas favorable à ce que nous donnions un nom propre à la bibliothèque, parce qu'encore une fois, nous allons nous perdre et nous ne saurions pas où elle se situe géographiquement, mais le mot « Trapèze » peut surprendre, parce que c'est une forme géométrique qui n'est pas vraiment identifiée. En même temps, cela permettra de rappeler le souvenir, parce que la ZAC Seguin-Rives-de-Seine va disparaître un jour où l'autre. Vous allez me dire que certains parlent encore de la ZAC du Pont-de-Sèvres, trente ans après. En plus, le mot ZAC a une connotation particulière, ce n'est pas très joli. Il faut étudier la question mais il faut que nous allions vite. Nous ne sommes peut-être pas obligés de réunir la commission pour cela. Nous avons besoin de nous décider. Nous ne pouvons pas l'appeler Rives de Seine et nous ne pouvons pas prendre un nom propre. Le terme Trapèze serait un rappel historique. Les gens savent ce que c'est et cela va rester un trapèze géographique parlant.

Un élu fait une intervention hors micro.

M. Baguet

Non, il y aura tellement d'équipements qui vont s'appeler Rives-de-Seine que nous serons perdus. Par ailleurs, il peut y en avoir partout, des rives de Seine. Oui, Monsieur Tellini.

M. Tellini

Monsieur le Maire, le fait de faire un clin d'œil au Trapèze avec l'arrivée de Madona Bouglione sur l'île Seguin, cela paraissait...

M. Baguet

Effectivement, c'est un élément supplémentaire. Madame Defoligny me disait que nous pouvions éventuellement reporter la délibération au Conseil suivant.. Nous n'allons pas nous déchirer pour un nom comme celui-là, mais, franchement, il faut que nous réfléchissions. Monsieur Fournier, êtes-vous d'accord avec cela ? Vous pilotez cela et nous essayons de trouver un nom qui identifie le quartier. Si vous voulez réunir la commission...

M. Fournier

On rebaptise le quartier ?

M. Baguet

Faites-nous des propositions que vous transmettez à Madame Vouette et à Monsieur Fourcade. Nous ferons circuler les propositions.

M. Fournier

Nous sommes bien d'accord sur le fait que le nom doit toujours être lié au quartier.

M. Baguet

Oui, je pense qu'il faut une référence géographique à un territoire de la ville. En plus, les autres bibliothèques ont déjà cette référence. Si vous en avez trois qui portent des références géographiques et une quatrième qui a un nom propre, nous allons être perdus. Délibération numéro 21, Monsieur Fournier. J'espère que vous aurez plus de succès qu'avec la précédente.

M. Fournier

C'était prévisible, ce coup-là.

L'examen de ce projet est reporté.

21. Equipements culturels – demandes de subventions – autorisation donnée au maire pour solliciter des subventions et signer les conventions afférentes auprès de l'état, de la région, du département pour le fonctionnement des équipements culturels municipaux.

Monsieur Pascal Fournier, maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Comme chaque année, différents projets et activités à caractère culturel sont susceptibles de bénéficier de participations financières de l'État, de la Région Ile-de-France ou du Département des Hauts-de-Seine. Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à demander des subventions premièrement pour les musées municipaux, deuxièmement, pour les bibliothèques municipales de Boulogne-Billancourt, troisièmement, pour le Carré Belle Feuille, quatrièmement, pour le service des archives municipales et enfin, pour le Salon du Livre.

Pour information, en 2010, l'ensemble des subventions perçues au titre des actions culturelles menées par la ville s'élève à 73 888 euros en fonctionnement et 37 731 euros en investissement. A cela s'ajoute 82 340 euros au titre du mécénat culturel, dans lequel s'investit avec dynamisme et efficacité ma chère collègue.

Pour 2011, il vous est demandé d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

Mme Sicard, rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance a souhaité connaître le nombre de visiteurs au Salon du Livre. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non, il n'y en a pas. Madame Bauche.

Mme Bauche

Je saisis l'occasion sur cette délibération présentée par Pascal Fournier pour lui poser la question du festival du film d'humour. J'ai entendu dire qu'il était inauguré vendredi prochain, à l'invitation du Maire, des élus qui s'occupent de culture et du Conseil municipal. Alors, je me demandais si le Conseil municipal pouvait inviter ses conseillers municipaux, parce que nous n'avons pas reçu d'invitations. C'est évidemment assez décalé par rapport à la délibération.

M. Baguet

C'est décalé, Madame Bauche, mais je vais vous répondre très directement. Je crois que vous avez expliqué dans votre groupe que c'était un festival totalement inutile et qui n'avait pas d'intérêt. J'ai considéré que vous n'étiez pas intéressés par ce festival. Nous avons invité l'ensemble du Conseil municipal, excepté ceux qui considéraient que c'était inutile et que c'était de l'argent jeté par les fenêtres. Voilà ma réponse. Si, il était marqué qu'il était inutile. A un moment, quand vous votez contre les délibérations, il faut assumer – c'est ce que je disais tout à l'heure – le fait d'avoir des postures politiques permanentes. Je vous réponds que le Conseil municipal a été invité sauf votre groupe, parce que vous avez voté contre et vous avez été défavorables à ce festival. Il faut assumer dans la vie.

Si, maintenant, vous voulez absolument venir au festival, nous allons vous trouver une invitation, mais j'espère que, l'année prochaine, quand nous renouvellerons le festival, vous vous engagerez à voter la délibération.

Mme Bauche

C'est du chantage !

M. Baguet

Ce n'est pas du chantage. C'est simple : il faut assumer ses actes publics. Il ne faut pas critiquer toutes les délibérations que nous prenons. Si c'est un vrai succès, peut-être que vous aller nous soutenir l'année prochaine, en disant que finalement, c'était une bonne idée. Madame Bauche, il faut assumer. Je mets aux voix la délibération pour les demandes de subvention.

La délibération n°21 est approuvée à l'unanimité.

Le groupe UPBB quitte la salle.

22. Activités et missions action sociale et santé – autorisation donnée au maire pour solliciter des subventions.

Monsieur Frédéric Morand, conseiller municipal délégué, rapporteur.

La santé, la prévention et le dépistage constituent une préoccupation grandissante de nos concitoyens. Bien que cela ne soit pas une mission régaliennne municipale, nous nous devons d'apporter une aide de plus en plus importante dans ce domaine. L'espace santé, la maison médicale de garde et la gestion des établissements publics de santé sont une part importante de notre action. Les actions de prévention et de dépistage aussi.

A cet égard, je vous rappelle le parcours du cœur dimanche 3 avril, de 10 heures à 13 heures sur la Grand Place. Afin de répondre et de soutenir le maximum d'actions sans grever exagérément le budget municipal, je vous demande d'autoriser le Maire à solliciter les subventions disponibles pour ces activités.

Mme Sicard, rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance a souhaité obtenir des données chiffrées concernant l'espace santé jeunes. Il lui a été répondu que cet espace a organisé 769 entretiens à titre individuel et anonyme, des actions collectives menées en faveur de 2 324 jeunes, la participation à la journée Solidays, à la campagne « Fresh attitude » ou encore à la participation de fêtes de quartier, comme la fête des cigales. Concernant l'ASL, l'accompagnement social lié au logement, celui-ci a permis depuis juin 2010 l'accueil de 24 familles, l'organisation des entretiens, des visites à domicile et l'accompagnement des personnes dans leurs démarches juridiques.

Le Maire-adjoint en charge des affaires scolaires a souligné toute l'utilité de ces entretiens qui mêlent écoute et dialogue et a rappelé le plan de réussite scolaire au niveau du collège Jean Renoir. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Madame Vouette.

Mme Vouette

Monsieur le Maire, je souhaite intervenir pour dire que sur l'intervention de Madame Bauche, notre groupe était solidaire du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt. Par exemple, nous ne votons pas le budget tous les ans, mais nous sommes quand même associés aux événements du Conseil municipal. Je trouve anormal que des gens ne soient pas invités sous prétexte de leur position.

Le groupe Alternance quitte la salle avant le vote du point n°22.

M. Baguet

C'est votre position, Madame Vouette. Ce n'est pas la mienne. Nous revenons à l'ordre du jour. Y a-t-il des demandes de parole pour la santé des jeunes ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

Mme Shan quitte la salle avant le vote du point n° 22.

La délibération n°22 est approuvée.

23. Zac Seguin Rives de Seine – quartier du Pont-de-Sèvres – autorisation donnée au maire pour signer le protocole en vue de la rénovation des parkings et du transfert de la dalle de la tête du Pont-de-Sèvres entre la ville de Boulogne-Billancourt, l'ASL de la tête du Pont-de-Sèvres et la SAEM Val de Seine aménagement.

Madame Sylvie Rougnon, conseillère municipale déléguée, rapporteur.

Mes chers collègues,

La Ville a souhaité engager une vaste opération de rénovation urbaine dans le quartier du Pont-de-Sèvres et a confié à la SAEM Val de Seine la mission de réaliser cette rénovation.

Pour la mise en œuvre du projet une convention avec l'ANRU a été signée le 11 juillet 2008. Plusieurs acteurs interviennent sur ce projet, dont la SAEM et l'ASL. La réalisation des objectifs du projet de rénovation urbaine aura pour conséquence une simplification des usages, suite à :

- la mise en indépendance des parkings

- la cession des parties de la dalle appartenant à l'ASL à la SAEM
- la cession de certaines parties de la dalle propriétés des membres de l'ASL, rendant sans objet sa fonction de gestion à ce titre.

Cette évolution d'objet de l'ASL entraînera un allègement important des charges pour ses membres.

Afin d'engager ces objectifs, la Ville a en lien avec l'ASL et la SAEM Val de Seine Aménagement souhaité définir dans le cadre d'un protocole les engagements réciproques des parties et de convenir d'un calendrier pour la mise au point et l'engagement du projet de réorganisation et de rénovation des parkings et la cession par l'ASL des parties de la Dalle dont elle est propriétaire, après validation par l'ensemble de ses membres.

D'ailleurs, le conseil syndical de l'ASL réuni mardi a approuvé les deux documents, protocole et mise à disposition et donné au Président l'autorisation de les signer.

Il vous est proposé donc, mes chers collègues, d'autoriser le maire à signer ce protocole.

Mme Rougnon, rapporteur de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable à l'unanimité.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable à l'unanimité. Le groupe @lternance a attiré l'avis de la commission sur les délais à respecter, qui sont très courts. Les travaux devront être engagés avant juillet 2013. Il a été précisé en commission que, dès l'autorisation de l'ASL obtenue, la SAEM avait déjà commencé à engager les études.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur la délibération ? Je tiens à souligner que c'est une délibération extrêmement importante, parce que cela fait des années et des années que nous tournons en rond sur ce sujet. Finalement, nous avons réussi à trouver un accord avec l'Association syndicale libre, qui a voté à l'unanimité, sous réserve des quelques modifications de forme qui ont été mises sur table, pour enfin trouver une solution sur la gestion de la Dalle, l'individualisation des parkings et l'aménagement du quartier. C'est un gros travail qui a été fourni par Madame Rougnon et les services compétences et Marie-Laure Godin, Maire adjoint du quartier. Nous sommes en train effectivement de trouver une issue favorable qui va profondément modifier le quartier. C'est une très bonne chose, comme vous le dites, Monsieur Ricard. Je m'en félicite vraiment pour tous les habitants du quartier et pour l'ensemble de la Ville également. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n°23 est approuvée à l'unanimité.

24. Promotion de l'artisanat local – convention de partenariat entre la Ville et la Chambre des Métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine pour la « charte qualité confiance » – autorisation.

Madame Anne-Charlotte Lorber, conseillère municipale déléguée, rapporteur.

Mes chers collègues,

La Ville et la Chambre des métiers souhaitent valoriser l'artisanat local, en délivrant le label de la « Charte qualité confiance ». La charte est obtenue suite à différentes évaluations comme l'accueil, le conseil, la disponibilité... L'année dernière, 110 entreprises artisanales boulonnaises ont été sélectionnées. La participation de la Ville s'élève à 8 000 euros. Je vous propose d'autoriser le Maire à signer la convention 2011.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable à l'unanimité.

Mme Sicard, rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas. Donc je mets aux voix.

La délibération n°24 est approuvée à l'unanimité.

M. Baguet

Mes chers collègues, notre séance est terminée. Je vous donne rendez-vous le jeudi 12 mai pour le prochain Conseil municipal. Bonne fin de soirée.

Fin de séance : 21h50.

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet - 92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00